



# AGLIA

Association du Grand Littoral Atlantique

# Rapport d'activité

## Exercice 2016



L'AgLIA, trois Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture



# Sommaire

<i>Fonctionnement de l’Aglia</i> .....	<i>1</i>
1. Conseil d’administration .....	2
2. Assemblée Générale.....	2
3. Organisation .....	2
3.1. Locaux.....	2
3.2. Dirigeants et collaborateurs .....	2
<i>Nos actions en 2016</i> .....	<i>3</i>
1. Animation, concertation, échanges .....	4
1.1. Rencontres interrégionales de l’Aglia à Rennes : « Maîtrisons la sécurité, préservons la santé ! le cas de la pêche et des cultures marines » .....	4
2. Programmes de coopération interrégionale.....	4
2.1. REDRESSE.....	4
2.2. DECIDER.....	15
2.3. SURTINE .....	26
2.4. INFORMATION et POSITIONNEMENT.....	32
2.5. PESCATLANTIQUE 2 .....	40
2.6. Plan de gestion – Golfe de Gascogne .....	45
2.7. ROMELIGO .....	47
3. L’observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne. ....	48
3.1. Fonctionnement .....	48
3.2. Refonte de l’observatoire économique des pêches.....	48
4. Communication et information.....	49
4.1. Site web de l’Aglia .....	49
<i>Comptes annuels Exercice 2016</i> .....	<i>50</i>
1. Approche générale .....	51
2. Fonctionnement.....	51
3. Observatoire 2015.....	53
4. Observatoire 2014.....	53
5. REDRESSE.....	54
6. DECIDER.....	54

7.	SURTINE.....	55
8.	Informations et Positionnement.....	56
9.	Pescatlantique 2.....	56
10.	Plan de gestion golfe de Gascogne.....	57
11.	ROMELIGO.....	58
12.	Bilan de l'Agia.....	58
	<i>Annexes.....</i>	<i>59</i>



# Fonctionnement de l'Agilia

## 1. Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'Agla s'est réuni deux fois au cours de l'année 2016 : le 9 juin et le 25 octobre 2016.

## 2. Assemblée Générale

Une Assemblée Générale de l'Agla eu lieu le 9 juin 2016 pour la clôture des comptes de l'exercice 2015. Une seconde Assemblée Générale s'est tenue le 25 octobre 2016 pour la validation d'une partie du budget et des projets 2017.

## 3. Organisation

### 3.1. Locaux

L'Agla occupe des locaux situés Quai aux Vivres à Rochefort, mis gracieusement à disposition par la ville de Rochefort. Une convention avec le Forum des Marais Atlantiques définit les modalités de répartition des charges locatives.

Le Bureau de Lorient est situé au 6 rue Alphonse Rio à proximité du port de pêche de Keroman.

### 3.2. Dirigeants et collaborateurs

L'Agla est dirigée par un Conseil d'Administration de 24 membres, 16 membres ont une voix délibérative, les 8 autres membres restants ont une voix consultative. Lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 2016, Pierre Karleskind, Vice-Président de la Région Bretagne a succédé à Mathieu Bergé, Conseiller Régional d'Aquitaine, à la présidence de l'Agla.

L'équipe de collaborateurs était composée au cours de l'exercice de :

- François GATEL, Directeur (CDI),
- Alice HONTEBEYRIE, Assistante de direction (CDI),
- Elodie ETCHEGARAY, Chargée de mission (CDI),
- Thomas RIMAUD, Chargé de mission (CDI),
- Jean-Pierre CUILLANDRE, Enquêteur en criée pour le programme ROMELIGO et Observateur embarqué pour le programme REDRESSE (CDD)
- Alexandra COLLIAS, Enquêtrice en criée pour le programme ROMELIGO (CDD).



# Nos actions en 2016

## 1. Animation, concertation, échanges ...

### 1.1. Rencontres interrégionales de l'Agria à Rennes : « Maîtrisons la sécurité, préservons la santé ! le cas de la pêche et des cultures marines »

Ce colloque s'est déroulé le 26 octobre 2016 à Rennes dans l'enceinte de la Région Bretagne

Il a réuni plus de 50 participants pour discuter et échanger sur le thème de la santé et de la sécurité au travail.

Cette journée a permis de réunir les acteurs impliqués autour de cette question : administration, porteurs de projets, responsables de formation, financeurs et professionnels. Leurs objectifs à tous sont d'accompagner les professionnels tout au long de leur carrière pour les sensibiliser, les informer et communiquer sur les équipements, les évolutions réglementaires et les nouvelles techniques qui permettront d'améliorer la qualité de vie au travail.

Cette journée s'est articulée autour de plusieurs temps forts : un échange avec les responsables de formation et les porteurs de projets, suivi d'un débat avec des professionnels investis sur cette question dans leurs entreprises et enfin, une vision plus large, qui a fait intervenir des professionnels du BTP et de l'agriculture pour lesquels la santé et la sécurité font parties du quotidien.



## 2. Programmes de coopération interrégionale

### 2.1. REDRESSE



#### 2.1.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET

##### 2.1.1.1. Objectif du projet

Dans le contexte de l'obligation de débarquement, l'objectif du projet REDRESSE est d'établir et tester des stratégies permettant de réduire davantage les rejets des flottilles du Golfe de Gascogne en

expérimentant, à bord de navires de pêche professionnelle, différentes solutions (utilisation de dispositifs sélectifs, changement de stratégies, mesures spatio-temporelles...).

L'idée est de trouver des solutions techniques (dispositifs ou stratégies) afin d'améliorer les pratiques sélectives déjà mises en place et de réduire les rejets en limitant au maximum l'impact sur les captures commerciales afin de maintenir la durabilité économique des entreprises de pêche.

### **2.1.1.2. Un projet en partenariat**

---

Le travail est réalisé en partenariat avec les technologistes des pêches et biologistes de l'IFREMER et les professionnels de la pêche. Tous les partenaires travaillent dans une collaboration constructive, pour avancer et trouver des solutions acceptables par tous.

**Partenaire scientifique** : IFREMER (Institut Français pour l'exploitation de la Mer).

**Partenaires professionnels** : CNPMM (Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) et CC-Sud (Conseil Consultatif pour les eaux occidentales australes).

**Partenaires financiers** : France Filière pêche, Ifremer, Région Bretagne, Région Pays de la Loire, Région Poitou-Charentes, Région Aquitaine.

**Autres participants au projet** :

- ✓ **Professionnels français** : CRPMMs, C(I)DPMMs et OPs de la façade Atlantique,
- ✓ **Scientifiques** : Cellule Mer (Université de Nantes),
- ✓ **Institutionnels** : Administration française (DPMA),
- ✓ **Fabricants de matériel** : Le Drezen, Docks de Keroman.

### **2.1.1.3. Flottes concernées**

---

Ce programme concerne les flottes suivantes :

- ✓ Chalutiers de fond : métier langoustine et métier poisson
- ✓ Les fileyeurs : filet droit et trémail
- ✓ Les chalutiers pélagiques : métier des petits pélagiques et métier du thon
- ✓ Les senneurs danois : métier du merlan et du rouget

### **2.1.1.4. Plan d'actions**

---

Dans le cadre de ce projet, plusieurs volets sont définis (Figure 1) :

1. Enquêtes auprès des professionnels : caractérisation qualitative des rejets et solutions de réduction
2. Définition des indicateurs de sélectivité et des objectifs de réduction
3. Choix de solutions techniques par l'intermédiaire d'ateliers de travail et expérimentation en mer
4. Analyse économique et sociale
5. Communication

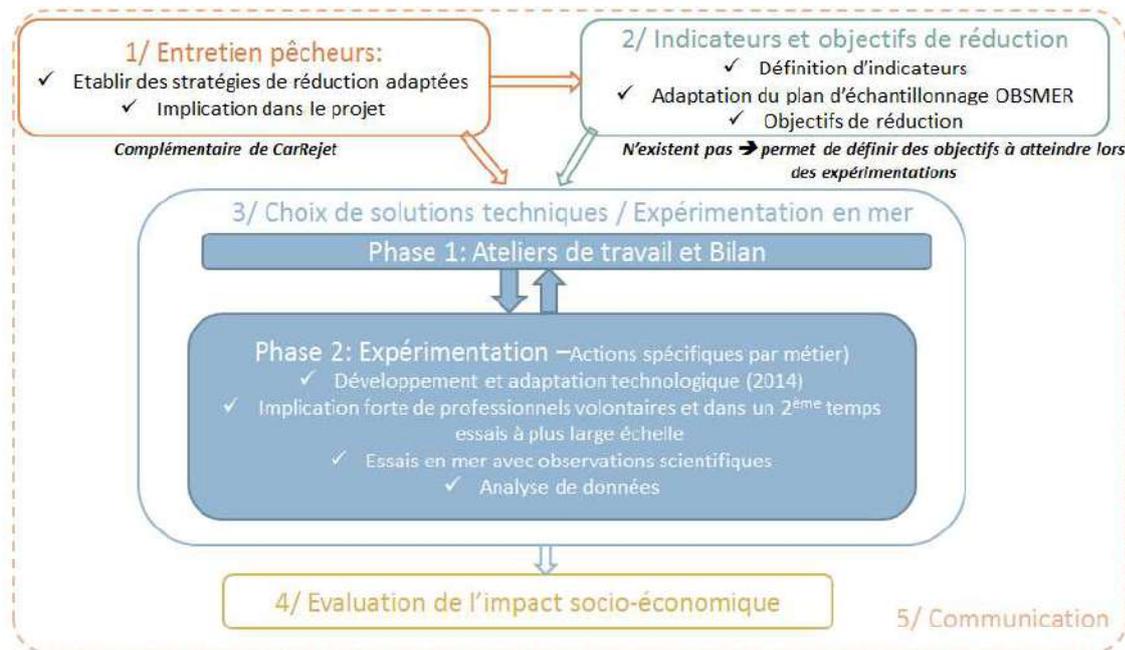


Figure 1: Schéma organisationnel du plan d'action du projet REDRESSE

## 2.1.2. BILAN DES ACTIONS 2014-2016 (PAR VOLET)

### 2.1.2.1. Volet 1 : Enquête

Des données quantitatives sur les rejets existent, notamment par l'intermédiaire du traitement des données récoltées dans le cadre du programme d'observation à la mer OBSMER. Ces traitements font l'objet d'une synthèse publiée annuellement. Ces données ont également été analysées dans le cadre du projet CarRejet porté par le CNPMM. Cependant, compte tenu de l'importante variabilité des pratiques de rejets en fonction des espèces et des flottilles, il est apparu intéressant de compléter une approche statistique et quantitative par une approche qualitative. Ainsi, des enquêtes en face à face avec les professionnels embarqués peuvent permettre de :

- ✓ Préciser les causes des rejets (taille mini, quota, réglementation...) et leurs caractéristiques (saisonnalité, fréquence, zone...), par espèce et par flottille,
- ✓ Décrire des alternatives (techniques et stratégiques) permettant la réduction de ces rejets.

Les différents partenaires du projet REDRESSE ont contribué à l'élaboration du formulaire d'enquête. Ce questionnaire comporte plusieurs thématiques :

1. La caractérisation des rejets
2. La survie des espèces
3. Les évolutions technologiques et stratégiques déjà mises en œuvre par les professionnels pour diminuer les rejets
4. Les conditions de mise en œuvre de l'obligation de débarquement (stockage, temps de traitement, prix des rejets...)
5. La sélectivité technologique
6. Les stratégies de réduction

Les entretiens ont été réalisés en face à face avec les professionnels par un enquêteur salarié de l'AGLIA pendant 2 mois ½ de mars à mai 2014. Les rendez-vous ont été pris directement avec les professionnels sur la base de contacts fournis par les organisations professionnelles.

Les prises de contacts ont été réalisées sur l'ensemble du Golfe de Gascogne afin de respecter la diversité des métiers sur l'ensemble de la façade Atlantique (Figure 2).

Nombre de patrons interrogés	Aquitaine	Bretagne	Pays de la Loire	Poitou-Charentes	Total général
CF Poisson	0	1	9	2	12
CF Baudroie/cardine/raie	3	6	0	0	9
CF Céphalopode	2	0	7	5	14
CF Langoustine	0	15	0	5	20
Trémail à sole	9	3	5	3	20
Trémail Baudroie/raie	3	3	4	1	11
Filet droit merlu	3	2	1	0	6
Autres filet droits	4	2	2	1	9
<b>Total général</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>17</b>	<b>101</b>

Figure 2 : Répartition des réponses aux enquêtes par métiers pratiqués et par Région

Les réponses des professionnels apportent en général des informations très riches et détaillées.

Les informations récoltées sont qualitatives. Elles ont été bancarisées sous format ACCESS. La synthèse de ce travail intégrera le rapport final du projet.

### 2.1.2.2. Volet 2 : Indicateurs et objectifs de réduction

Les indicateurs de mesure des rejets et de la sélectivité est une notion qui peut varier en fonction des objectifs et des interlocuteurs (biologistes, technologistes, politiques...). Ainsi, il semble important de définir les indicateurs permettant de mesurer de manière pertinente les efforts de réduction des rejets et d'amélioration de la sélectivité, leurs effets (quantité et proportion rejetées ? taux d'échappement ? nombre d'individus épargnés ? volumes épargnés ? diagramme d'exploitation cible ? ...) et d'étudier leur variabilité.

Cette action s'est terminée en mars 2017. Elle a permis de produire les indicateurs évoqués ci-dessus ainsi qu'un tableau de bord mettant en perspective les données issues des observations à la mer.

Par ailleurs des fiches par métier ont été élaborées par l'Ifremer. Elles présentent les caractéristiques des rejets ainsi que différents indicateurs en lien avec les rejets (taux de rejets, quantité de rejets, indice de taille...).

### 2.1.2.3. Volet 3 : Définition des solutions techniques et expérimentation en mer

Ce volet constitue le « corps » du projet REDRESSE.

#### ***Bilan des actions pour les fileyeurs :***

Deux ateliers de travail (24/06/2014 et 26/09/14) ont permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les solutions techniques et/ou stratégiques

permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

A l'issue de ces réunions, aucune piste d'actions (technologique ou stratégique) à mettre en œuvre n'apparaît de manière évidente pour réduire les rejets de merlans et maquereaux, espèces sous quota les plus problématiques dans la perspective de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Les « bonnes pratiques », lorsqu'elles sont mises en œuvre, permettent déjà, selon eux, de réduire les rejets au maximum. Il faudrait qu'elles soient appliquées par tous.

La question posée aux professionnels a été de savoir si des expérimentations en mer seraient pertinentes. Les professionnels présents estiment qu'il n'y pas d'action à tester en lien direct avec la réduction des rejets.

En revanche, il apparaît intéressant de tester l'effet des paramètres suivants sur la pêcherie de sole :

- ▷ Evaluer l'effet d'une augmentation de maillage afin de mieux valoriser le quota,
- ▷ Evaluer l'effet du diamètre du fil sur les captures,
- ▷ Evaluer l'effet du temps d'immersion sur les captures,

Selon eux, ces pistes pourraient permettre de construire les bases d'une meilleure gestion du quota de sole et de mettre en avant l'effet des bonnes pratiques.

Après discussion, l'ensemble des participants se sont accordés sur les actions à définir dans le cadre de REDRESSE :

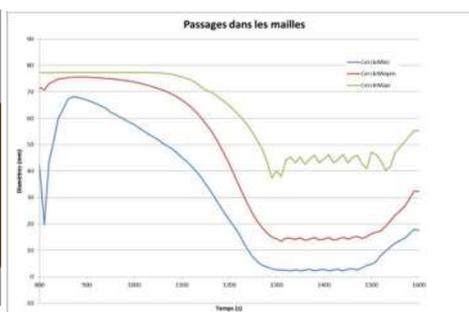
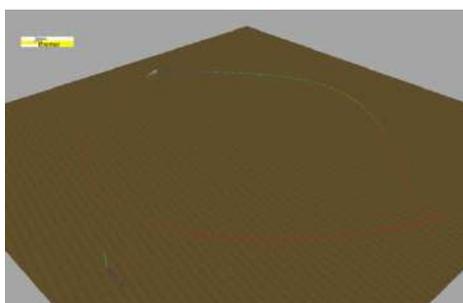
- ▷ Editer un document, à destination des professionnels, mettant en avant les bonnes pratiques au filet.
- ▷ Etudier la possibilité d'utiliser les données de ventes en criées de certains pêcheurs utilisant des trémails à sole avec du maillage de 105 ou 110mm pour évaluer les différences de composition de captures.

### **Bilan des actions pour la senne danoise :**

Deux ateliers de travail (06/02/2014 et 28/11/14) ont permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les objectifs de réduction, les solutions techniques et/ou stratégiques permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

### **Simulateur de senne danoise :**

Une première version du simulateur a été réalisée et présentée aux professionnels. Il a permis de visualiser le mouvement des maillettes et du filet et ainsi imaginer des dispositifs sélectifs spécifiques à la senne danoise.

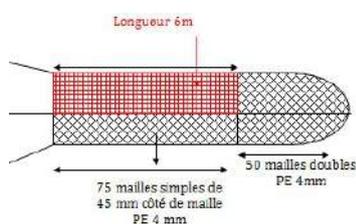


Afin de valider et calibrer le simulateur, des mesures physiques et des vidéos sous-marines ont été réalisées en 2015.

L'utilisation de ce simulateur permet de mieux comprendre le comportement de l'engin de pêche et ainsi trouver des solutions adaptées.

### **Tests en mer réalisés en 2015 :**

Les expérimentations ont eu comme objectif de favoriser l'échappement des maquereaux (toutes tailles), merlan (<27cm) et rouget (<15cm). Deux types de dispositifs ont été testés en 2015 :



-Un panneau à mailles carrées (maillage=100mm, 6m de long) pour le maquereau et le merlan. Les dimensions de ce panneau sont très élevées en comparaison de ce qui se fait par ailleurs. Les pertes de captures commerciales sur le maquereau et le merlan sont très importantes.

-Un cylindre à mailles carrées « Rouge » en maillage de 55mm afin de faire échapper des rougets d'une taille inférieure à 15cm. La couleur « rouge » est justifiée par le fait que c'est une couleur que les poissons ne distinguent pas. Son utilisation permet donc « à priori » de donner l'impression d'une « porte de sortie » aux poissons.



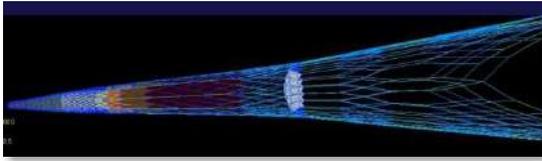
### **Bilan des actions pour les chalutiers pélagiques :**

Un atelier de travail (16/05/2014) a permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les objectifs de réduction, les solutions techniques et/ou stratégiques permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

Deux axes d'amélioration de la sélectivité ont été définis :

#### **Un axe technologique :**

Deux barrières à thon rouge (maille de 400mm de côté et maille de 800mm de côté), placées au niveau des pointes du chalut pélagique, ont été testées sur une paire de pélagique de Lorient. L'objectif était d'empêcher la capture de thon rouge tout en permettant la capture de thon germon. Il semble que les barrières testées ne se sont pas mises dans "leur forme" lors de l'opération de pêche. Il est possible que la nature du fil de la grille et ces caractéristiques techniques aient entraînés un emmêlement de la grille avec le chalut. Malgré la présence de thon lors des opérations de pêche expérimentales, la capture des chaluts équipés de grille a été nulle.



Vue latérale d'une grille



Photo de la grille en cours de montage

### **Un axe acoustique :**

Un cahier des charges a été réalisé afin de consulter différents prestataires proposant des solutions acoustiques qui pourraient permettre de diminuer les rejets en pratiquant une sélectivité en amont de l'action de pêche. Ces équipements pourraient permettre aux pêcheurs de connaître avec plus de précision la composition (espèce et taille) des bancs de poisson situés dans la masse d'eau. Ainsi, l'objectif à termes serait de sélectionner et pêcher uniquement les bancs de poissons souhaités (espèce/taille).

Un groupe technique s'est réuni pour analyser les offres et a retenu la société SIMRAD. Une paire de chalutiers pélagiques de la Turballe a été équipée d'un sondeur Split Beam (ES70) sur le métier de l'anchois afin de tester l'efficacité de cet appareil pour réduire les captures de "petits" anchois.

Le patron ayant participé aux tests a été très convaincu par ce système qui permet d'avoir une idée de la composition en taille des bancs de poissons situé dans le champ du sondeur. Ainsi, son utilisation en amont de l'action de pêche peut permettre d'identifier les bancs d'anchois de petites tailles et ainsi éviter leur capture.

### **Bilan des actions pour les chalutiers de fond :**

Un atelier de travail (08/03/2014) a permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les objectifs de réduction, les solutions techniques et/ou stratégiques permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

De juin 2014 à novembre 2015 :

- ▷ 15 chalutiers de fond ont participé aux tests
- ▷ 222 jours de mer, 464 traits échantillonnés par un observateur présent à bord
- ▷ 12 956 données de poids et 89 896 mesures ont été enregistrées
- ▷ 11 dispositifs différents ont été testés (5 pour le métier « langoustine » / 6 pour le métier « poisson »)

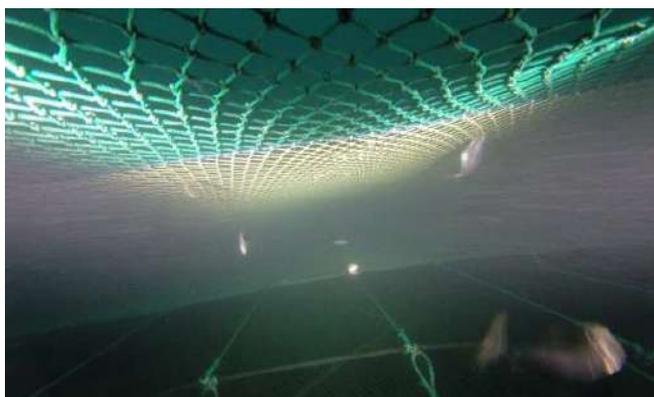
**Pour le métier langoustine**, les dispositifs suivant ont été testés :

- ▷ Boule dispersive associée au panneau à mailles carrées merlu
- ▷ T90 en 55mm

- ▷ Réduction du nombre de mailles au périmètre (métier langoustine)
- ▷ Gorget en mailles carrées 90mm
- ▷ Chalut à nappe séparatrice (métier langoustine)

L'objectif de la nappe séparatrice est de séparer le poisson (dans la poche supérieure) et la langoustine (dans la poche inférieure). Il est dès lors possible d'envisager des maillages/ou dispositifs adaptés, au poisson d'une part et à la langoustine d'autre part.

- ▷ L'objectif de ces premiers essais était d'évaluer la capacité de séparation du chalut. Les essais ont permis de valider la bonne tenue de la nappe (et du chalut en général) en action de pêche ainsi que l'efficacité de la séparation (90% de langoustines dans la poche du bas et 80% du poisson dans la poche du haut)



La nappe séparatrice vue depuis la gueule du chalut (source Ifremer)



A gauche : la poche du bas, majoritairement de la langoustine / A droite la poche du haut, essentiellement du poisson (source L. Flageul)

**Pour le métier poisson,** les dispositifs suivant ont été testés :

- ▷ Panneau à mailles carrées ventral (100mm à la jauge)
- ▷ Cylindre à mailles carrées (80mm et 100mm à la jauge) de 2 m de long
- ▷ Cylindre en T90 (100mm à la jauge) de 2m de long
- ▷ Partie droite en T90 - 70 mm
- ▷ Partie droite en T90 - 100 mm

De nombreuses vidéos sous-marines ont été réalisées par l'Ifremer permettant de visualiser *in-situ* l'échappement.

Les données 2014-2015 ont fait l'objet d'une première analyse qui a été présentée lors du Comité de pilotage du 2 février 2016.

**Tableau 1 : Synthèse des résultats de quelques dispositifs testés au métier « langoustine »**

Dispositif	Gorget MC 90mm		80 mailles au perimetre		CMC 100mm		Rallonge T90 55mm	
	36 (jumeaux)		18 (jumeaux)		5 (jumeaux)		21 (jumeaux)	
Nb traits								
Espece	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)
BENTHOS	0/0	19/16	0/0	6/9	0/0	10/19		
ROUSSETTE	5/6	6/5	0/0	3/4	0/0	23/34		
SOLE			1/1	0/0	2/4	0/0		
LANGOUSTINE	27/27	11/14	10/18	5/12	17/23	7/16	19/18	32/26
MERLU	11/14	9/14	9/10	5/7	13/15	10/15	13/14	24/22
CARDINE	7/7	1/0	1/1	1/1				
LOTTE	7/6	4/4	5/6	2/2	15/18	18/26	9/9	3/0
TACAUD	1/1	2/4	1/1	1/1				
MERLAN BLEU	0/0	2/6	0/0	3/5			0/0	6/4
CHINCHARD	0/0	1/3	0/3	0/3			0/0	9/10
GRONDINS	4/5	4/6						
LIEU JAUNE	8/18	0/0						
MAQUEREAU			1/0	0/0				

Les chiffres représentent les poids moyens par trait dans les fractions débarquées et rejetées. **En vert** : pas de perte commerciale significative ou réduction significative des rejets / **en rouge** : Perte commerciale significative ou pas de réduction significative des rejets / **en gris** : peu de données, pas de tendance claire.

**Tableau 2 : Synthèse des résultats de quelques dispositifs testés au métier « poisson »**

Dispositif	T90 100mm		Cylindre T90 100mm		Cylindre T90 100mm		T90 fond de cul entier		T90 fond de cul entier		CMC 100mm	
	25 (jumeaux)		43 (jumeaux)		14 (alternés)		29 (jumeaux)		31 (alternés)		18 traits (jumeaux)	
Nb Traits												
Espece	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)
BENTHOS	0/0	13/14	0/0	26/30	0/0	33/32	0/0	13/30	0/0	48/63	0/0	13/18
ROUSSETTE	0/22	13/23	3/3	30/17	0/0	85/68	0/0	13/30	0/0	67/100	3/3	15/11
SOLE	2/1	0/0					3/3	0/0				
LANGOUSTINE												
MERLU	8/9	0/1	4/4	0/1	7/7	1/2	5/5	1/5	5/7	3/8	7/9	11/13
CARDINE	28/28	7/7			5/8	0/0	12/14	10/14			30/29	6/9
LOTTE	50/56	4/3	20/22	4/5	25/27	1/3	25/29	5/7	21/23	4/2	29/29	11/13
TACAUD	3/8	6/17	0/1	8/8					6/15	11/29	0/0	0/0
MERLAN BLEU	0/0	0/0										
CHINCHARD	0/0	0/1	0/0	6/5							0/0	3/3
GRONDINS	2/3	5/12	3/3	16/17			1/2	7/9			2/2	8/10
ROUGET	0/3	0/1	2/2	0/0	30/17	0/0	2/10	0/1	3/11	1/1		
RAIES	18/22	16/17									7/8	0/0
LIEU JAUNE												
MERLAN			3/3	1/0								
SEICHE			12/10	0/0	3/8	0/0	21/23	0/0	36/32	2/4		
ENCORNET			15/14	1/1	3/6	0/0	9/21	0/0	8/14	1/1		
MAQUEREAU			5/11	1/2					3/11	1/1		
MAIGRE							9/11	0/0				
MULET												
GRANDE VIVE					18/10	14/20			12/19	1/3		

Les chiffres représentent les poids moyens par trait dans les fractions débarquées et rejetées. **En vert** : pas de perte commerciale significative ou réduction significative des rejets / **en rouge** : Perte commerciale significative ou pas de réduction significative des rejets / **en gris** : peu de données, pas de tendance claire

Les analyses finales intégreront le rapport du projet REDRESSE et pourront faire l'objet de publication de la part de l'IFREMER.

### Pour l'année 2016 :

Le comité de pilotage a décidé de laisser « carte blanche » à des patrons volontaires plutôt que de faire des tests à large échelle. Pour cela, les structures professionnelles ont été sollicitées pour informer et mobiliser les patrons de pêche. Concernant la sélectivité il semble nécessaire d'aller plus loin dans le test de dispositifs sélectifs pour diminuer les rejets de langoustines en avançant sur deux axes : (1) Des dispositifs « simples » et (2) une grille semi-rigide améliorée par rapport à celle testée les années passées.

### **Ainsi 4 dispositifs ont été testés :**

- ▷ Un panneau à mailles carrées de 120 mm dans la rallonge du chalut (objectif échappement de maquereaux)

- ▷ Un double panneau à mailles carrées ventral
- ▷ Une rallonge en 90mm
- ▷ Une grille semi-rigide en 6 morceaux pliante.

L'analyse de ces résultats sera finalisée en 2017. Cependant, il est possible d'avancer quelques éléments concernant cette nouvelle grille à langoustines (pliante et semi elliptique) proposée par IFREMER. Les premiers résultats sont très prometteurs avec des réductions significatives de rejets (-20% à -40%) et des pertes commerciales mineures. Par ailleurs la manipulation de la grille à bord ne pose aucun problème lors des manœuvres (filage et virage). Cependant, après quelques semaines d'utilisation, la grille testée a montré des faiblesses (fracture, ...) et les pertes commerciales ont augmenté.



Plusieurs actions restent donc à mettre en œuvre pour fiabiliser et optimiser la grille afin de proposer aux professionnels un dispositif sélectif efficace et durable notamment sur les points suivants :

- ▷ Améliorer l'efficacité de la grille et limiter les pertes commerciales
- ▷ Concevoir une grille durable en travaillant sur les matériaux, l'articulation entre les différentes pièces, la tenue du dispositif en action de pêche, le montage, ...
- ▷ Tester le dispositif sur le long terme et permettre à différents patrons de tester ce dispositif.

#### **2.1.2.4. Volet 4 : Etude socio-économique**

---

Le travail mené par la cellule MER consistera à évaluer, pour les flottilles du golfe de Gascogne et la filière qui en découle, l'impact socio-économique de la mise en œuvre de l'obligation de débarquements (art. 15 et suivants du règlement 1380/2013 adopté le 28 décembre 2013) et de différents scénarios (mesures de sélectivité, stratégie de réduction, etc.).

Un premier travail de définition des flottilles ainsi que les aspects méthodologiques a été nécessaire au démarrage du projet. En 2015, la caractérisation de l'activité halieutique et économique a été définie. En 2016, les simulations ont été lancées afin d'estimer l'impact socio-économique de l'obligation de débarquement.

L'objectif est que l'étude socio-économique prévue dans le cadre du projet REDRESSE puisse apporter des éléments opérationnels et pragmatiques sur le coût de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement pour les flottilles concernées du Golfe de Gascogne.

#### **2.1.2.5. Volet 5 : Communication**

---

##### ***Communication auprès des navigants :***

- ▷ Le projet REDRESSE a été présenté à des professionnels embarqués à l'occasion de diverses réunions organisées par les structures professionnelles ou lors d'entretiens individuels avec des patrons embarqués.



2 bulletins d'information ont été envoyés à l'ensemble des patrons pêcheurs du Golfe de Gascogne.

### Communication externe :

- ▷ Le projet REDRESSE a été présenté dans le cadre des « lundis de la Mer » organisé le 27/01/14 par le CCSTI de Lorient.

[http://www.ccsti.org/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=181&cntnt01detailtemplate=Simplex\\_Detail2&cntnt01pagelimit=3&cntnt01returnid=65](http://www.ccsti.org/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=181&cntnt01detailtemplate=Simplex_Detail2&cntnt01pagelimit=3&cntnt01returnid=65)

- ▷ L'Agria a été invitée pour intervenir à un "atelier sélectivité" organisé par BlueFish, le 4/12/14 au parlement européen. L'objectif était de présenter aux parlementaires européens et à leurs équipes, des exemples d'actions menés par les professionnels afin d'améliorer leurs pratiques. Une vingtaine de parlementaires, assistants parlementaires, représentants de la DG-MARE ont participé à cette rencontre.

Pascal Larnaud (Ifremer), Thierry Evain (patron du Quentin Grégoire) et Thomas Rimaud (AGLIA) sont intervenus à tour de rôle sur la sélectivité dans le golfe de Gascogne pour :

- Rappeler des considérations générales sur la sélectivité,
- Rappeler les dispositifs/stratégies déjà mis en œuvre par les professionnels (PMC Merlu + dispositifs langoustine + augmentation de maillage dans le dos +...),
- Sensibiliser les participants sur le fait que les professionnels français s'investissent pour être force de proposition,
- Informer sur les travaux en cours dans le cadre du projet REDRESSE.

Un document de synthèse (traduit en Anglais) a été distribué à cette occasion aux participants.

- ▷ A l'occasion du forum FFP organisé le 19 et 20 novembre 2014 à Paris, la problématique et les actions engagées dans le projet REDRESSE ont été présentées :

- Au niveau de l'exposition : (<http://forumfrancefilierapeche.fr/Expo/Expo.html>)
- Par l'intermédiaire d'un film réalisé pour l'occasion <http://forumfrancefilierapeche.fr/Expo/Expo.html>
- Lors de la participation de Thierry EVAÏN à l'une des tables rondes (<http://forumfrancefilierapeche.fr/Replay/Replay.html>)

- ▷ Le projet REDRESSE est cité et décrit dans plusieurs articles. Ex: Le marin (25 juillet 2014) - dossier sur l'interdiction des rejets, Le hors-série du Marin France Filière Pêche (2014 et 2015).
- ▷ Thomas Rimaud est intervenu pour présenter le projet REDRESSE aux assises de la pêche et des produits de la mer à Boulogne sur Mer le 17 juin 2015.
- ▷ Les travaux ont été présentés au grand public à l'occasion de l'opération « Keroman Port Ouvert ».
- ▷ Les résultats du projet REDRESSE ont été présentés aux professionnels et au grand public à l'occasion du salon ItechMer en octobre 2015. Cette restitution a fait l'objet d'un film disponible sur la chaîne Youtube de l'AGLIA. <https://www.youtube.com/watch?v=eQ9tiykgFwA>

## 2.2. DECIDER



### 2.2.1. Présentation du projet

#### 2.2.1.1. Contexte

Dès 2008, la France a étendu son réseau de sites Natura 2000 aux milieux marins, sur la base des directives « Habitats, faune et flore » et « Oiseaux ». Du fait des caractéristiques des activités de pêche professionnelle maritime (mobilité dans l'espace et évolution selon les saisons), une méthodologie spécifique, équivalente à l'évaluation d'incidences, a été définie par la circulaire MEDDE du 30 avril 2013 : l'analyse de risques des activités de pêche maritime en sites Natura 2000. Cette analyse de risques permet de définir le risque potentiel généré par une activité de pêche sur la base de la littérature scientifique.

Au vu des enjeux pour la filière pêche, la profession, directement concernée par les démarches d'évaluation environnementale, souhaite se doter de moyens d'évaluation de son activité. Ces outils devront lui permettre de proposer de façon concertée les actions à mettre en place avec les professionnels sur le terrain. En répondant à cette demande opérationnelle de la profession, le projet DECIDER permettra de :

- ▷ Comprendre et évaluer la diversité des situations sur le terrain : diversité des engins, diversité des habitats, mise en perspective avec les autres activités humaines, les conditions environnementales et tout élément lié au contexte des sites...
- ▷ Partager à l'échelle de la façade atlantique une méthodologie commune et robuste, impliquant les professionnels pour évaluer l'incidence de la pêche sur son milieu. Les besoins des structures professionnelles de la façade atlantique et le cas d'étude drague/maërl en Bretagne seront le support pour construire et tester cette méthodologie.

- ▷ Agir en mettant au cœur du projet les pêcheurs professionnels. L'objectif est de les impliquer pour qu'ils s'approprient les enjeux de l'analyse de risque et qu'ils soient force de proposition.

### **2.2.1.2. Objectifs**

---

- *A l'échelle des sites pilotes* : étudier, qualifier et hiérarchiser les interactions immédiates des différents types de dragues sur les bancs de maërl ; et identifier, tester et évaluer socio-économiquement les mesures techniques, stratégiques ou spatio-temporelles possibles permettant d'optimiser la pratique de la drague sur cet habitat, en associant les professionnels.
- *A l'échelle de la façade AGLIA* : capitaliser le retour d'expérience issu des actions locales pour permettre aux professionnels de s'approprier la démarche d'évaluation des interactions engins/habitats ; diffuser les résultats de manière différenciée auprès des professionnels de la pêche et des gestionnaires d'aires marines protégées.

### **2.2.1.3. Organisation**

---

#### **Répartition des rôles**

- ▷ Le porteur de projet est l'AGLIA
  - ▷ Le CRPMEM Bretagne et les CDPMEM du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan sont partenaires pour la partie bretonne de l'étude.
  - ▷ A l'échelle de la façade, le CRPMEM Aquitaine, le CRPMEM Poitou-Charentes et le COREPEM sont partenaires.
  - ▷ Le RESOMAR, représenté par l'IUEM, est le partenaire scientifique.
- Pour assurer une bonne gouvernance du projet, plusieurs conventions de partenariats ont été signées :
- ▷ La convention de partenariat, avec l'AgLIA, tous les CRPMEM de la façade Atlantique, les CDPMEM de Bretagne, et le RESOMAR (Réseau des Stations et des Observatoires Marins),
  - ▷ La convention entre l'AgLIA et le partenaire scientifique, le RESOMAR représenté par l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM),
  - ▷ La convention de coordination CRPMEM Bretagne / AgLIA.

La répartition des tâches entre les partenaires du projet est détaillée dans la figure suivante :

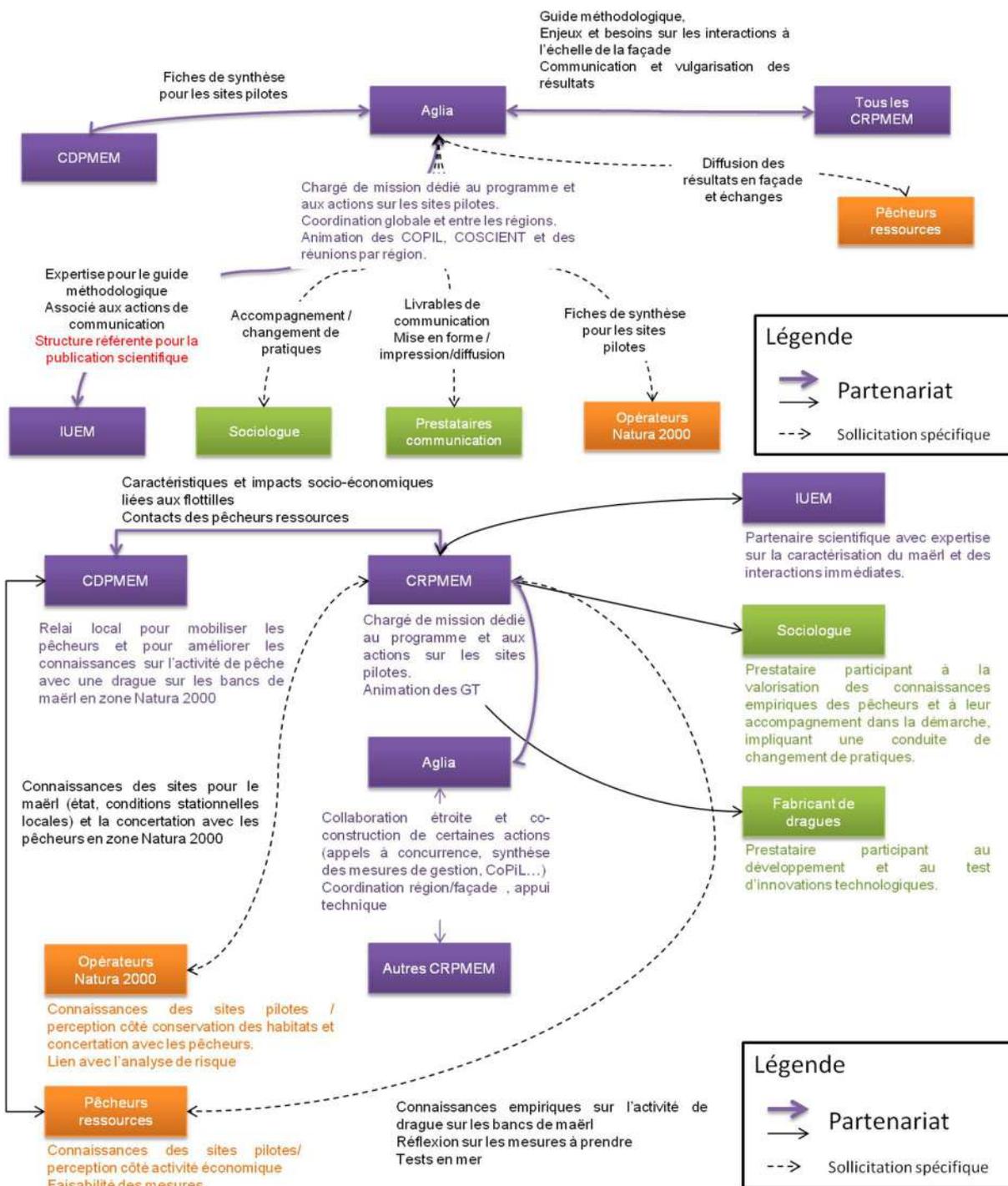


Figure 3 : Rôle de chaque partenaire pour les phases 1, 2, 3, 4 (actions sur les sites pilotes)

### Informations administratives

Avec un budget de 736 975,54€, le projet durera 30 mois, du 1er novembre 2015 au 30 avril 2018. Il est financé par France Filière Pêche et par les Régions Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine et Poitou-Charentes.

## Gouvernance

Plusieurs instances permettent d'assurer une bonne gouvernance du projet.

Le **comité de pilotage** coordonne les travaux et se réunira à un rythme périodique, à définir selon les besoins, à minima 2 fois par an. Il décidera des grandes orientations à prendre pour les étapes-clés. Il sera constitué des représentants du partenariat (Aglia, CRPMEMs, CNPMEM, CDPMEM), des autres représentants des professionnels (organisations de producteurs), et des opérateurs des sites Natura 2000 des sites pilotes, de l'AAMP, de la DREAL Bretagne ainsi que le RESOMAR dont le rôle sera de co-construire et de valider la méthodologie décrite dans les cahiers des charges des études de terrain et les résultats des travaux.

Un **Comité de Pilotage** est mis en place pour :

- ▷ Le suivi du bon déroulement du projet,
- ▷ Prendre toutes les décisions relatives au bon déroulement du projet,
- ▷ La coordination des actions des partenaires.

Le **comité consultatif** permet aux partenaires du projet de disposer d'une expertise extérieure pour garantir la qualité des résultats. Il est composé de scientifiques aux compétences variées, d'un commissaire enquêteur, membre de l'association des commissaires enquêteurs de Bretagne, de la DREAL Bretagne, et de l'AAMP. Les prestataires seront également intégrés en fonction de l'ordre du jour (bureaux d'études, sociologue, fabricants de dragues...).

Le **Comité consultatif**, constitué d'experts scientifiques, de gestionnaires et de garants des démarches administratives, est mis en place pour :

- ▷ Le suivi du bon déroulement du projet d'un point de vue scientifique et administratif,
- ▷ L'analyse des protocoles utilisés de manière à asseoir la qualité des données produites.

Des **groupes de travail** ont été constitués à l'échelle de chaque site pilote et sont animés par le CRPMEM Bretagne. Ces groupes ont pour objectif de faciliter les échanges et d'impliquer des pêcheurs professionnels pratiquant le métier de la drague en zones Natura 2000. D'autres acteurs, outre les partenaires, peuvent y être conviés (opérateurs Natura 2000, prestataires...).

NB 2016 : Les 4 sites pilotes retenus sont Belle-Ile-en-Mer, Glénan, la Rade de Brest, et Saint-Brieuc.

Des **réunions techniques** sont organisées par l'AGLIA à l'échelle de la façade avec les CRPMEM et les CDPMEM pour identifier les enjeux de façade et construire les résultats de la phase 5 « Capitalisation/retour d'expérience ». D'autres acteurs, outre les partenaires, peuvent y être conviés (DREAL, AAMP, OP...).

### **2.2.2. Actions**

Ce projet est mis en œuvre sur 6 phases:

- ▷ Phase 1 - Etat des lieux du maërl et des pêcheries à la drague en Bretagne et choix des sites pilotes : l'objectif sera de disposer d'un premier état des lieux des bancs de maërl et des pêcheries à la drague en Bretagne pour identifier les sites pilotes.
- ▷ Phase 2 - Bilan sur le maërl et les pêcheries à la drague sur les sites pilotes : cette phase permettra de développer une connaissance plus fine des bancs de maërl et de l'activité de pêche sur les bancs de

maërl. Elle sera également utile pour permettre aux professionnels de s'approprier la démarche en valorisant leurs connaissances empiriques et en les impliquant dans le projet.

- ▷ Phase 3 - Etude des interactions immédiates et analyse globale à l'échelle des sites pilotes : cette phase caractérisera réellement les interactions immédiates à l'échelle de chaque site pilote et proposera un protocole pour améliorer la connaissance des interactions sur le moyen-long terme.
- ▷ Phase 4 - Identification et analyse des mesures de gestion possibles : l'objectif ici sera d'identifier les mesures de gestion possibles les plus adaptées aux contextes de chaque site pilote, avec les professionnels.
- ▷ Phase 5 - Retour d'expérience / capitalisation : transférer les compétences à l'échelle de la façade AGLIA en capitalisant le retour d'expérience des actions locales, mises en œuvre en Bretagne.
- ▷ Phase 6 – Communication : Communiquer sur l'avancement et les résultats du projet de manière différenciée.

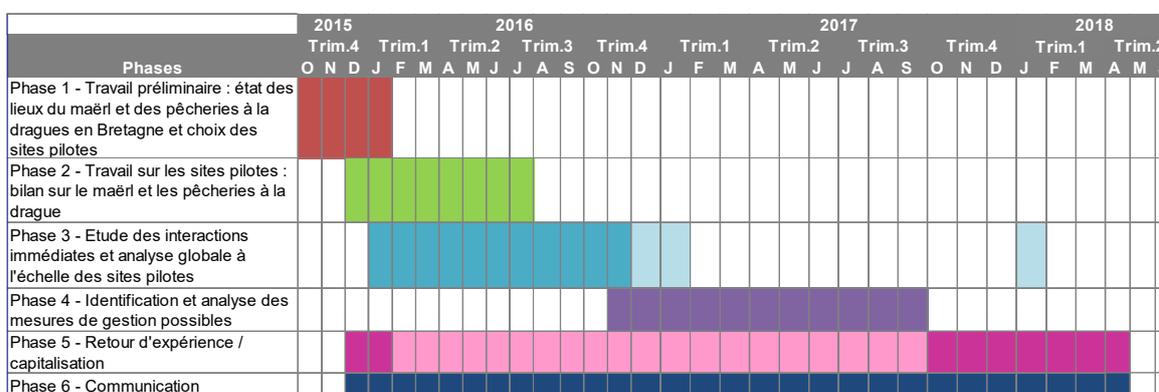


Figure 4 : Planning prévisionnel

### 2.2.2.1. Actions en 2016

#### **Phase 1 – Travail préliminaire sur l'état des lieux du maërl et des pêcheries à la drague en Bretagne**

Ce travail préliminaire (phase 1 du projet) comporte trois volets :

*La caractérisation des activités de pêche à la drague en Bretagne et la synthèse des réglementations.*

*Ce document est disponible à la demande.*

L'objectif était de dresser un état des lieux des pêcheries en termes d'espèces recherchées, de zones de pêche, de flottilles, d'engins, de pratiques et de réglementations. Ce travail a été réalisé en partenariat avec les comités départementaux de pêches et des élevages marins bretons.

Ce document est le premier panorama aussi complet au sujet des engins dragues. Il permet d'améliorer la connaissance sur la diversité des dragues. Ce travail sera complété par la suite en définissant des grands types de dragues avec un travail d'appropriation des CDPMEM bretons.

### La synthèse bibliographique des connaissances sur le maërl.

Le résumé et le rapport sont disponibles en ligne.

Ce travail a permis d'avoir un état des lieux vulgarisé et accessible des connaissances, et de constater que le travail de spatialisation et de normalisation des données sur les bancs de maërl reste difficile.

Cela reste le préalable pour mener des discussions avec les professionnels dans le cadre de l'analyse de risques et la recherche de mesures de conservation des habitats.

### Désignation des sites pilotes

Les sites pilotes ont été désignés lors du premier COPIL, sur la base de ces livrables, de la présence des navires, des particularités des interactions dragues/maërl et de la nature des bancs de maërl. Les sites retenus sont les suivants : **Belle-Ile-en-Mer, l'archipel des Glénan, la rade de Brest, et la baie de Saint-Brieuc.**



Figure 5 : Caractéristiques des sites pilotes pour le projet DECIDER

- ▷ **Gouvernance** : un 1<sup>er</sup> COPIL a eu lieu à Rennes le 8 février 2016, pour discuter du choix des sites pilotes, des enjeux de façade et de la stratégie de communication. [Le compte-rendu est disponible à la demande.](#)

### Phase 2 – Travail sur les sites pilotes : bilan sur le maërl et les pêcheries à la drague

Des **groupes de travail** pour chaque site pilote ont été animés par le CRPMEM Bretagne pour discuter et valoriser les connaissances des pêcheurs. Ces groupes de travail permettront d'identifier les besoins en termes d'amélioration des connaissances.

Le CRPMEM a également mené des **enquêtes** pour recueillir les **connaissances** des pêcheurs et caractériser leur **activité socio-économique**.

Une **sociologue** a été sélectionnée pour réaliser des enquêtes sur la **perception** des pêcheurs concernant la démarche Natura 2000, celle de l'analyse de risques et les interactions dragues/maërl. L'objectif est d'amener les professionnels à s'impliquer dans la démarche liée à l'analyse de risques et à être proactifs concernant l'identification des mesures possibles. C'est Marie-Jo Menozzi qui a été retenue.

L'accompagnement sociologique comprend 3 axes :

- Une **analyse bibliographique** des démarches de gouvernance existantes
- Des **entretiens préliminaires** pour comprendre le contexte du projet auprès de plusieurs acteurs

- Des **études de terrain** auprès des professionnels de la pêche maritime en Bretagne afin de recueillir leurs perceptions et leurs sensibilités
- Un **appui méthodologique** pour faciliter la concertation avec les professionnels de la pêche au cours du projet à l'échelle de la façade.

En parallèle, des **campagnes d'acquisition de données complémentaires** ont été réalisées pour préciser les données à l'échelle des sites pilotes. Ces campagnes ont été menées par différents bureaux d'études dans le cadre de mises en concurrence et coordonnées par le CRPMEM Bretagne.

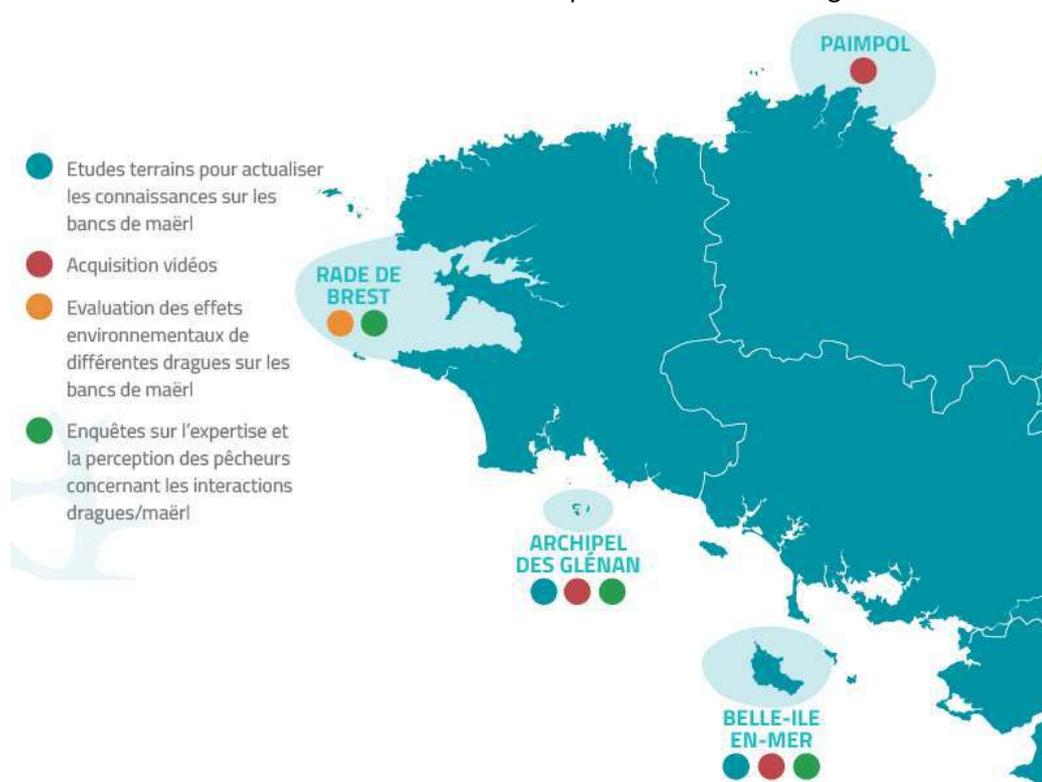


Figure 6 : Etudes terrain menées à l'échelle des sites pilotes

Pour chaque site, des diagnostics socio-économiques ont été réalisés en 2017. [Ils sont disponibles à la demande.](#)

### Paimpol

Suite à des discussions avec le CDPMEM et en COPIL, il a été décidé de ne pas réaliser d'étude complémentaire pour le moment. Le sujet étant complexe, l'objectif s'est recentré sur les échanges avec les pêcheurs afin de leur permettre de les laisser s'approprier la problématique, notamment par la diffusion de vidéos.

### Rade de Brest

Un **groupe de travail** a eu lieu le jeudi 17 mars 2016. Ce groupe de travail a permis de **présenter le projet**, d'identifier les pêcheurs potentiellement intéressés pour participer à l'étude qui permettra de différencier les interactions selon le type de drague. Cette étude servira également à recueillir leurs connaissances empiriques et leurs propositions de gestion (ex. jachère tournante). Ce site a été le sujet de la phase 3, détaillée par la suite.

**Les enquêtes terrain et sociologiques** ont permis de faire émerger quelques éléments de compréhension de la dynamique sociologique du site :

- Le site est considéré comme étant extrêmement riche en espèces de poissons et de coquillages.
- Le maërl est un élément important de l'histoire de la rade de Brest. Il existe un fort lien terre-mer avec l'historique des extractions pour un usage agricole.
- L'activité coquillière est une pratique historique, bien que largement en déclin depuis une décennie. Elle est en équilibre précaire du fait de fermetures sanitaires et de l'état des stocks de coquillages. Pour assurer une stabilité de la ressource, l'écloserie du Tinduff a été créée.
- Les scientifiques jouent un rôle important dans la prise de décision pour les zones Natura 2000.

### Archipel des Glénan

Une **étude terrain** a été menée par le bureau d'études IdraBio et Littoral. Cette étude a permis d'acquérir des données relatives au **maërl**, à sa **structure** et à sa **composition faunistique**, obtenues par prélèvements à la **benne** et observations en **plongée** sous-marine. Il y a eu des **focus sur des zones** dont les données étaient sujettes à débat ou ne bénéficiaient que de peu de données. La localisation finale des zones étude a été définie par le maître d'ouvrage en lien avec le comité départemental des pêches concerné. Les données acquises ont été mises en perspective avec les **données historiques**. L'étude a été achevée en septembre 2016.

Cette étude ainsi que les autres actions ont permis de faire émerger les constats suivants :

- La **spatialisation** de l'habitat reste sujette à interrogations (ex. banc des Moutons)
- Le bénéfice de l'arrêt des **extractions industrielles** est bien visible
- **L'état de conservation** du maërl s'améliore (aux vues de résultats récents)
- Le niveau **d'effort de pêche** à la drague n'a pas empêché la recolonisation du banc

Au regard de ces résultats, **l'activité de pêche et l'objectif de conservation de l'habitat semblent donc compatibles**. Il est nécessaire de maintenir cette compatibilité par rapport à l'enjeu futur de gestion de l'activité.

**Les enquêtes terrain et sociologiques** ont permis de faire émerger quelques éléments de compréhension de la dynamique sociologique du site :

- Il y a peu de données sur le banc de maërl (ex. banc des Moutons).
- Les pêcheurs ne recherchent pas forcément les zones de maërl, dans la mesure où cela rend difficile le travail de la drague.

### Belle-Ile-en-mer

Les groupes de travail, les enquêtes pour recueillir leurs connaissances empiriques, et l'étude sur le terrain ont été menés en même temps.

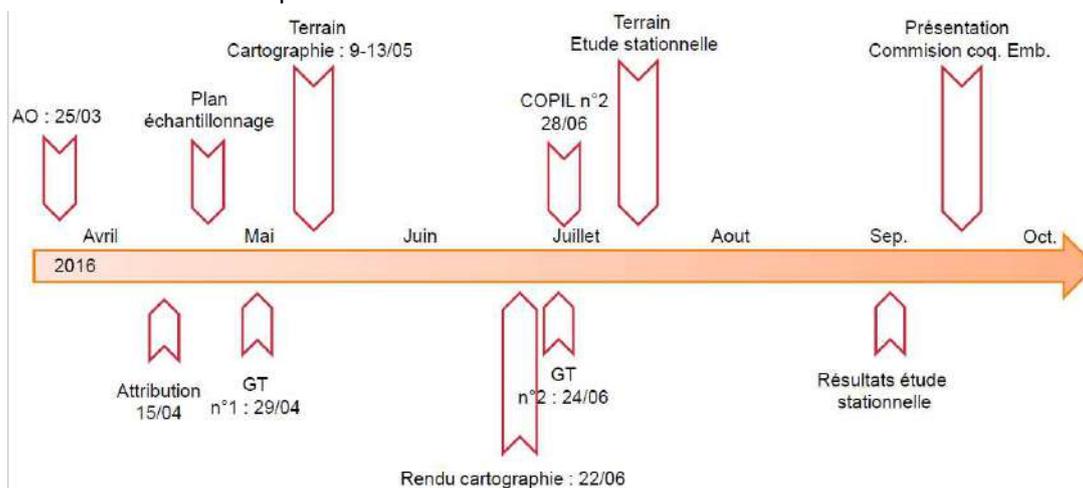


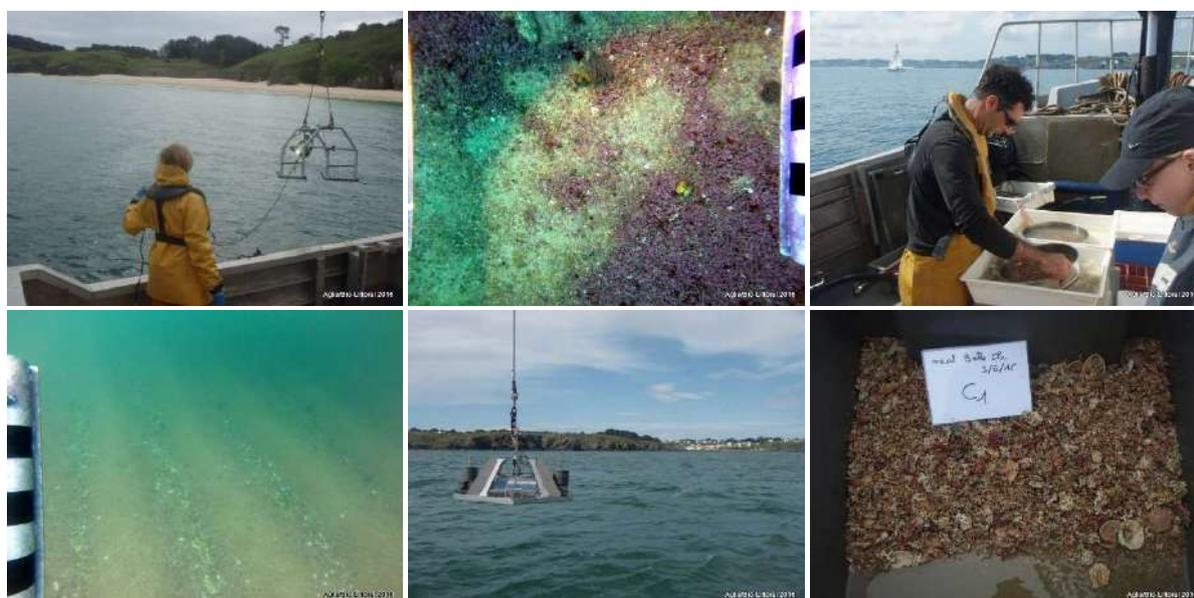
Figure 7 : Planning des actions sur le site de Belle Ile en Mer

Les discussions avec les **pêcheurs** ont commencé avec une présentation du projet en **commission coquilles Saint-Jacques** puis en **groupe de travail**. Les cartes du banc de maërl basées sur les données historiques ont été confrontées aux connaissances des professionnels pour **définir les secteurs où il n’y avait pas de consensus entre les données scientifiques et les savoirs pragmatiques**. Cet échange a permis de prioriser les zones où la campagne de terrain devait être menée en priorité.

La campagne terrain comportait deux volets : **l’actualisation de la cartographie** du banc de maërl situé sur la côte Est de Belle-Ile (phase 1), et **l’acquisition de données** stationnelles relatives au **maërl**, à sa **structure** et à sa **composition faunistique** sur deux secteurs soumis à des efforts de pêche différents (phase 2).

C’est le bureau d’études **Bio-littoral** qui a été retenu. L’étude complète a été achevée le 31 juillet 2016 et a été présentée lors du second COPIL.

L’étude a permis de **préciser la cartographie du banc de maërl**, de **mieux comprendre son fonctionnement**, en mettant en perspective les données acquises avec les données historiques et de **déterminer les zones à enjeux**.



*Prélèvements et observations sur le banc de maërl de Belle-Ile*

Cette étude a été l’objet d’une publication scientifique, [disponible à la demande](#).

Le détail des résultats terrain est disponible dans le rapport du bureau d’études, le compte-rendu du COPIL n°2 et la fiche sur le site pilote. [Ces documents sont envoyés à la demande](#).

**Les enquêtes terrain et sociologiques** ont permis de faire émerger quelques éléments de compréhension de la dynamique sociologique du site :

- Les pêcheurs ont été acteurs de l’arrêt de l’extraction qui était responsable de la détérioration du banc de maërl.
- La plupart des pêcheurs disent qu’ils ne draguent pas dans les bancs de maërl. Ils localisent les bancs de maërl vivant « à la côte », là où ils ne vont pas pêcher.
- Le maërl n’est pas apprécié dans les dragues, qu’il peut colmater.

Voici le résumé des actions menées à l’échelle des 4 sites pilotes :

Actions	Paimpol	Belle-Ile-en-Mer	Archipel des Glénan	Rade de Brest
Diagnostic des activités de pêche à la drague		X	X	Stage passé
Enquêtes sociologiques et activités		X	X	X
Information et pédagogie (préparation à la concertation)	X		X	X
Travail de concertation en GT		X		
Amélioration des connaissances sur le maërl (acquisition)		X	X	
Publication et valorisation des résultats		X		X

### *Phase 3 - Evaluer les effets environnementaux des dragues sur le maërl : étude pilote en rade de Brest.*

Cette étude permettra de **hiérarchiser les effets immédiats** de différents types de dragues, de mesurer la réponse du milieu dans le temps (jusqu'à 1 an) et de comparer les résultats à des données historiques. Les objectifs sont :

- Évaluer les **effets environnementaux** de différentes dragues et effort de pêche sur le maërl
- **Comprendre la nature** de ces effets de manière qualitative et quantitative
- D'après une **démarche scientifique**, robuste et permettant de publier nos résultats

Il y a eu une analyse préalable de la littérature pour proposer une stratégie d'acquisition adaptée aux objectifs de DECIDER. La méthodologie utilisée est la **méthode BACI** (Before-After-Control-Impact). Elle permet de :

- Mesurer l'effet de la perturbation étudiée (dragues/efforts)
- Pouvoir contrôler la variabilité naturelle du milieu
- Disposer de points de contrôle représentatifs (mêmes conditions environnementales)

**Le risque d'impact du projet sur ces bancs de maërl a été limité** car :

- La **zone d'étude** est sur une petite surface et a été balisée par GPS.
- Le protocole et la zone ont été définis en partenariat avec **l'IUEM** pour garantir des résultats scientifiques pertinents en limitant la surface nécessaire à l'étude (efficience).

Julien Dubreuil (CRPMEM Bretagne) a défini en partenariat avec l'IUEM la **stratégie d'échantillonnage**. **5 dragues ou pratiques différentes** sont évaluées.

Cette étude comprend plusieurs étapes :

- Prospection sur site - définition d'une zone d'étude restreinte.
- Etat zéro.
- Pêches expérimentales avec les pêcheurs.
- Puis prélèvements pour analyser les interactions immédiates à 1 mois, 3 mois et 1 an.



Pêches expérimentales en Rade de Brest



Suivi scientifique de la zone expérimentale (prélèvements)

Ce travail s'articule avec celui réalisé dans le cadre du **projet IMPECAPE**. Le programme DECIDER pourra bénéficier de l'indicateur développé dans le programme IMPECAPE. Cet indicateur permettra d'évaluer l'état de santé des zones de maërl par un indicateur unique, dans les secteurs où l'on dispose de séries historiques (dont points REBENT).

Les résultats seront connus en 2017 et feront l'objet d'une publication scientifique avec l'IUEM.

### **Phase 5 - Guide méthodologique.**

Chaque CRPMEM a une approche différente concernant la collaboration avec l'AAMP sur la mise en œuvre de l'analyse de risques, du fait d'enjeux locaux différents.

Des réunions ont eu lieu avec les autres CRPMEM de la façade et ont permis de faire ressortir les constats suivants :

- Il existe des **spécificités locales**
  - Flottes et leur diversité : caractéristiques du navire, de l'engin de l'usage
  - Habitat : état, composition et étendu de l'habitat, importance du site dans la préservation de l'habitat à l'échelle européenne
  - Contexte local : historique, conditions stationnelles locales, autres sources de pressions anthropiques et changements globaux
- Il n'y aura des mesures prises que s'il y a de **fortes interactions spécifiques**
  - Selon le degré des interactions observées
  - Viabilité socio-économiques
  - Sollicitation, identification et appropriation par les pêcheurs / changements de pratiques
- Ce qui ressortira de DECIDER ne pourra être **généralisé** à d'autres sites et/ou d'autres types d'interactions.
- DECIDER est un cas d'étude pour valoriser et associer les professionnels

## Phase 6 – Communication

Un logo et une charte graphique ont été créés.

Plusieurs documents de communication ont été produits (disponibles sur le site internet) :

- Des notes d'avancement techniques
- La première lettre d'information
- Des synthèses des rapports techniques

### 2.3. SURTINE



#### 2.3.1. Rappel des objectifs du projet

Durée du projet : Janvier 2016 – Décembre 2017

Zone d'étude : Golfe de Gascogne

Financement : MEEDE, FFP, Région Bretagne, Région Pays de la Loire, Région Nouvelle Aquitaine

Les chalutiers langoustiniers du golfe de Gascogne sont soumis à l'obligation de débarquement depuis 2016. Le Règlement prévoit plusieurs dérogations dont une pour les « espèces pour lesquelles des preuves scientifiques démontrent des taux de survie élevés[...] ». Dans ce cadre-là, La Commission Européenne a accordé une exemption temporaire à l'obligation de débarquement des captures indésirées de langoustines pour 2016 (Règlement délégué UE N°2015/2439). Une nouvelle demande d'exemption à l'obligation de débarquement pourra être étudiée sous réserve que de nouveaux éléments scientifiques et techniques relatifs à la survie de la langoustine soient apportés. Le projet SURTINE, porté par l'AGLIA en partenariat avec l'Ifremer, les structures professionnelles et les partenaires financiers (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, de France Filière Pêche, de l'Ifremer ainsi que des Régions Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine) a donc comme objectif d'apporter de nouveaux éléments sur 2 axes de travail :

- ▷ AXE1 : Amélioration des pratiques de tri à bord
- ▷ AXE2 : Evaluer la survie des captures indésirées de langoustine

#### 2.3.2. AXE1 : Amélioration des pratiques de tri à bord

Les professionnels ont décidé de rendre obligatoire l'équipement des navires en dispositifs permettant un retour direct et rapide des captures indésirées de langoustine (goulottes/glissières). Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées :

- ▷ Un état des lieux de l'équipement des navires en table de tri et goulottes/glissières a été réalisé par l'AGLIA afin d'illustrer la diversité des équipements et préparer la mise en œuvre de cette obligation par arrêté ministériel.
- ▷ Une répartition des débarquements de langoustine en fonction de l'équipement des différents navires.
- ▷ Une cellule technique regroupant l'AGLIA, l'Ifremer et l'IMP (Institut Maritime de Prévention) a été mise à disposition des professionnels volontaires.

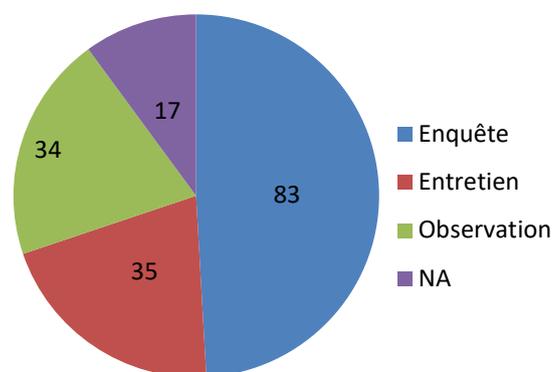
### 2.3.2.1. Etat des lieux de l'équipement des navires

---

Les informations ont été recueillies par différents moyens :

- ▷ Par une enquête adressée le 5 mars 2015 à l'ensemble des navires détenteur d'une ANP Langoustine. 169 patrons ont été contactés par cet intermédiaire.
- ▷ Par des entretiens individuels avec certains patrons. Ces entretiens ont été réalisés par l'AGLIA et par différentes structures professionnelles.
- ▷ Par des observations des navires à quai.

Le taux de retour pour le questionnaire est de 49% soit 83 réponses sur les 169 envoyés. En sus des informations issues du questionnaire, différentes structures professionnelles (CDPMEM 29, CDPMEM 56, COREPEM, OP Cotinière et CRPMEM Poitou-Charentes) viennent alimenter l'état des lieux, ce qui apporte 69 informations (non exhaustives) supplémentaires. L'ensemble permet ainsi d'obtenir des informations sur les équipements de 152 navires de la flottille langoustinière (soit 90%).



**Figure 8: Origine de l'information pour l'état des lieux (Enquête : réponse au questionnaire ; Entretien : entretien direct réalisé par CDPMEM 29, CDPMEM 56, COREPEM ; Observation : sur les quais par AGLIA et CDPMEM 29 ; NA : aucunes informations recensées)**

L'analyse de ces informations a donné lieu à un rapport diffusé en mars 2017 qui présente :

- ▷ L'équipement en table de tri (langoustine et poisson) et dispositifs (type goulotte/glissière).
- ▷ Les possibilités/difficultés de mise en place d'un dispositif
- ▷ Les possibilités/difficultés de mise en place d'une table de tri pour ceux qui n'en possèdent pas
- ▷ Les délais d'installation
- ▷ Les différents types de tables de tri et autres dispositifs de tri observés
- ▷ Les différents types de systèmes/pratiques permettant un retour rapide des langoustines
- ▷ Le descriptif des cas problématiques identifiés pour la mise en place de système de retour à l'eau des captures de langoustines indésirées.

### 2.3.2.2. Répartition des débarquements de langoustine en fonction de l'équipement des langoustiniers en dispositif permettant d'améliorer la survie de la langoustine

---

Un travail concernant la répartition des débarquements de langoustine en fonction de l'équipement des langoustiniers en dispositif permettant d'améliorer la survie de la langoustine (Type table de tri et/ou goulottes-glissières) a été réalisé suite à une sollicitation de la DPMA. L'objectif était de disposer d'information sur les productions en langoustines du golfe de Gascogne (2014 et 2015) en fonction de leurs équipements en dispositifs d'aide à la survie, tables de tri et/ou dispositifs permettant un retour à l'eau rapide des captures indésirées de langoustines.

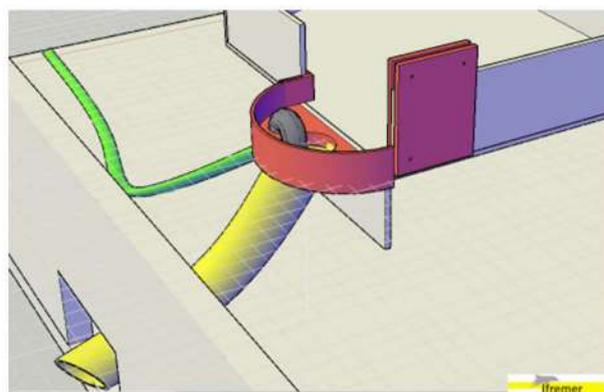
Ce travail a concerné les navires interrogés dans le cadre du questionnaire SURTINE. Les données de production ont été fournies par les organisations de producteurs concernées pour les années 2014 et 2015. L'équipement des navires est issu des informations du questionnaire SURTINE, complété des informations de terrain recueillies par l'AGLIA et par différentes structures professionnelles.

La première analyse est celle demandée par la DPMA. Elle se base uniquement sur l'équipement des navires au 21 mars 2016. Une deuxième analyse, plus précise, prend en compte à la fois les échéances et les possibilités techniques d'équipement en table de tri et/ou d'un dispositif permettant un retour rapide des langoustines indésirées sur la base des réponses au questionnaire. Cette analyse met en évidence que d'ici la fin de l'année 2016 et la mise en place de l'arrêté rendant obligatoire la mise en place d'un dispositif, 80% des 169 navires interrogés seront équipés d'une table de tri. Ces navires représentent 91% (2014) et 93% (2015) de la production de langoustine du golfe de Gascogne.

### 2.3.2.3. Cellule technique

---

Dans le cadre du projet SURTINE, une cellule technique composée de l'AGLIA, l'Ifremer et l'IMP a été constituée afin de proposer et tester des dispositifs adaptés à ce type de navire. Plusieurs patrons nous ont contactés afin de solliciter cette expertise. Des plans ont été réalisés et certains prototypes ont été testés (notamment constitués d'une goulotte souple).



Par ailleurs, plusieurs photos de dispositifs ont été recensés et partagés (via les réseaux sociaux notamment) afin que les « bonnes idées » puissent être mise en commun au sein de la flottille langoustinière.

### 2.3.2.4. Livrables

---

Les analyses ont fait l'objet de deux rapports diffusés à l'administration et à l'ensemble des partenaires du projet. Ils sont téléchargeables sur le site internet de l'AGLIA ([www.aglia.fr](http://www.aglia.fr)) :

- ▷ Dispositifs/pratiques de retour à l'eau des captures de langoustines indésirées - Etat des lieux
- ▷ Répartition des débarquements de langoustine en fonction de l'équipement des langoustiniers en dispositif permettant d'améliorer la survie de la langoustine (Type table de tri et/ou goulottes-glissières)

Un film a été réalisé pour illustrer la mise en œuvre de l'installation des dispositifs de retours à l'eau des captures indésirées de la langoustine au sein de la pêcherie. Ce film a été traduit en Anglais afin qu'il puisse être largement diffusé y compris auprès des acteurs européens impliqués dans l'obligation de débarquement. Il a ainsi été diffusé au sein du groupe des Etats membres eaux occidentales au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Il est disponible sur Youtube à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=umcTKgawtyQ>

### **2.3.3. AXE2 : Evaluer la survie des captures indésirées de langoustine**

#### **2.3.3.1. Contexte :**

---

Une étude récente de la survie des rejets de langoustines a évalué un taux de survie moyen compris entre 42% et 60% (Méhault et al. 2016). La durée de cette étude (3 jours) n'a cependant pas été jugée suffisante par le Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) pour définir un taux de mortalité fiable puisque sa stabilisation dans le temps n'a pas pu être démontrée. Sur la base de ces résultats, la Commission Européenne a accordé une exemption temporaire à l'obligation de débarquement des captures non désirées de langoustines des zones CIEM VIII et IX pour 2016 (Règlement délégué UE N°2015/2439) et pour 2017 (Règlement délégué UE N°2016/2374). Une nouvelle demande d'exemption pourra être étudiée sous réserve que de nouveaux éléments scientifiques et techniques relatifs à la survie de la langoustine soient apportés.

Compte tenu des évolutions en cours au sein de la pêcherie (obligation d'utilisation d'un dispositif de remise à l'eau rapide des captures indésirées) ainsi que des recommandations de la Commission Européenne et du WKMEDS, cette étude propose de réévaluer le taux de survie des langoustines rejetées par la pêcherie langoustinière du golfe de Gascogne, en se basant sur des données de suivi sur une période supérieure aux précédentes études menées dans le golfe de Gascogne. Elle se base sur le modèle des travaux menés par les suédois.

#### **2.3.3.2. Description de l'étude**

---

L'étude est réalisée en captivité dans des viviers à terre de manière à évaluer la vitalité des langoustines quotidiennement jusqu'à atteindre la stabilisation du taux de survie (ICES 2015). Pour la première fois, le protocole d'échantillonnage mis en place permet d'évaluer le taux de survie pour 2 pratiques de tri différentes : (1) pratique standard de remise à l'eau des rejets à la fin du tri et (2) évacuation à la mer au fur et à mesure du tri grâce à la mise en place de tables de tri et de goulottes. Les échantillonnages sont réalisés à 3 périodes de la saison de pêche 2016 (printemps, été et automne) afin d'être représentatifs des différentes conditions rencontrées.

Les viviers à terre ont été préférés au milieu naturel pour des raisons logistiques (conditions météo, coûts d'affrètement des navires) et de protocole. La remontée quotidienne des échantillons et leur exondation

sur le pont pour le suivi peuvent en effet provoquer un stress et des traumatismes qui sont susceptibles d'impacter le taux de survie (Castro et al. 2003, Campos et al. 2015). Par ailleurs, une ré-immersion en milieu naturel expose les individus maintenus en caisse à des attaques d'amphipodes supérieures à la normale (Morizur et al. 1982).



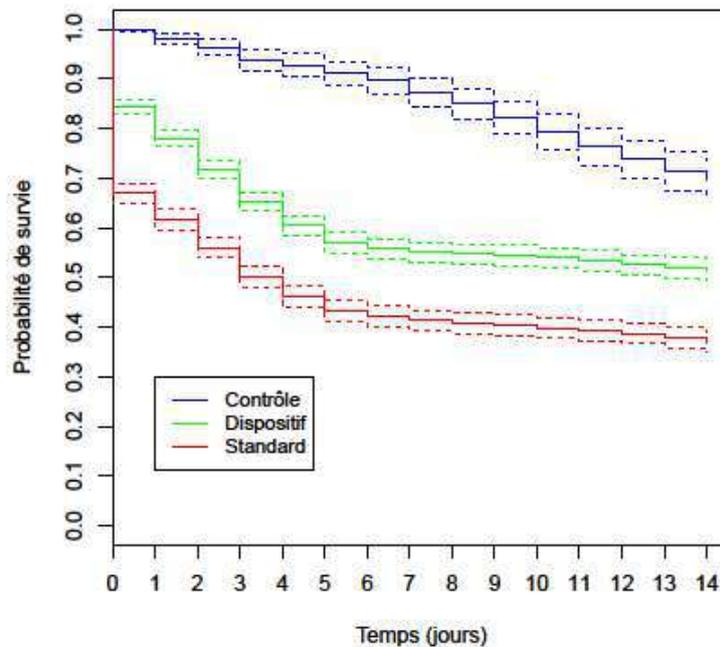
Un total de 1581 individus a été échantillonné au cours de la campagne de printemps, 1798 à la campagne d'été et 1555 à la campagne d'automne. Un total de 4934 langoustines a donc été suivi durant les 3 saisons prises en compte dans cette étude.

Les tendances observées à chaque saison sont vérifiées sur les trois campagnes regroupées. Au terme de l'étude en vivier, nous avons pu vérifier que le taux de survie des individus du scénario « standard » (sans dispositif de remise à l'eau rapide) est inférieur à celui des individus du scénario « dispositif » (Tableau ci-dessous).

**Récapitulatif des taux de survie et des probabilités de survie à J14 observés à la fin du suivi en vivier avec intervalles de confiance**

	Taux de Survie			Probabilité de survie (Kaplan Meier)		
	Standard	Dispositif	Contrôle	Standard	Dispositif	Contrôle
Global	36,9%	51,2%	69,3%	0,37	0,51	0,70
	[20,9 ;52,9]	[30,9 ;71,5]	[45,7 ;93,0]	[0,36 ;0,38]	[0,50 ;0,52]	[0,67 ;0,72]

Les probabilités de survie des scénarios « dispositif » et « standard » sont significativement différentes dès J0 et évoluent par la suite de manière parallèle (Figure ci-dessous). Une nette stabilisation est visible à partir de J5. La probabilité de survie des individus « contrôles » décroît de manière quasi constante au cours du temps. Les écarts type des deux scénarios ne se recoupent pas avec ceux de l'échantillon « contrôle ».



#### Estimation de la probabilité de survie pendant le suivi en vivier pour les trois campagnes

Les résultats du modèle linéaire généralisé montrent que les variables qui expliquent l'état de vitalité des langoustines en vivier de J1 à J14 sont la présence de blessure, la saison et le mode de tri. Les autres variables testées ne sont pas apparues significatives. Le nombre de mort à J14 est plus grand chez les individus blessés ainsi que chez ceux ayant été triés par selon le mode « standard ». Le nombre de mort a été moins important à l'automne qu'au printemps ou en été. Dans l'analyse statistique, l'automne a été pris comme point de repère. Cependant, la variance expliquée par le modèle est faible, de l'ordre de 10%, ce qui indique que la variabilité individuelle domine la capacité de survie des langoustines à partir de J1.

Cette étude a permis d'évaluer un intervalle de taux de survie des captures non désirées de langoustines dans le cadre de la pêche langoustinière du golfe de Gascogne. Elle a été réalisée lors de trois périodes différentes de la saison de pêche, dans des conditions de pêche standardisées. Elle est donc représentative de la pêche langoustinière du golfe de Gascogne. Les taux de survie calculés sont de 36,9% [20,9 ; 52,9] pour les individus triés selon le scénario « standard » et de 51,2% [30,9 ; 71,5] pour les individus triés selon le scénario « dispositif ». Ces résultats confirment le haut potentiel de survie des langoustines rejetées et appuient les conclusions des précédentes études sur la zone. Par ailleurs, nos résultats démontrent que l'utilisation d'un dispositif permettant un retour à l'eau direct des captures non désirées de langoustine au fur et à mesure du tri améliore significativement le taux de survie des langoustines.

#### 2.3.3.3. Livrables :

##### Rapport préliminaire échantillonnage « Printemps »:

- ✓ Transmis le 20/05/16 à l'administration
- ✓ Annexée à la « joint recommandation » et demande d'exemptions survie langoustine. → Il a permis d'obtenir le prolongement de l'exemption survie langoustine pour 2016
- ✓ Présentée de manière informelle au WKMEDS à Lorient en avril 2017

- ✓ Etudiée par le CSTEP (EWG 16-06: Evaluation of the LO joint recommendations + Summer plenary meeting)

#### **Rapport préliminaire échantillonnage « Printemps » + « Eté»:**

- ✓ Complément du précédent rapport → Diffusé fin août 2016

#### **Rapport final et publications:**

- ✓ Finalisés en février 2017 Version française et anglaise → Téléchargeable sur [www.aglia.fr](http://www.aglia.fr) et sur [www.archimer.fr](http://www.archimer.fr)
- ✓ Publication IFREMER => Soumis février 2017

#### **Film :**

Un film à destination des professionnels de la pêche et du grand public a été réalisé afin d'expliquer la démarche mise en œuvre pour cette étude. Il est disponible sur la chaîne Youtube de l'AGLIA : <https://www.youtube.com/watch?v=k3TtBPszbDI>

#### **Presse/article :**

Plusieurs articles relatifs à cette étude ont été publiés en 2016 dans la presse régionale et professionnelle :

- ✓ Keroman.fr : LA SURVIE DES LANGOUSTINES PASSÉE A LA LOUPE le 22/03/2016
- ✓ Le Télégramme : Langoustines. Leur taux de survie étudié, le 05/04/2016
- ✓ Produits de la Mer : Projet Surtine : Zoom sur la survie des langoustines PDM N°163, juin 2016.

## **2.4. INFORMATION et POSITIONNEMENT**



### ***2.4.1. Contexte***

Le projet « Information et positionnement » a été lancé en janvier 2015 pour répondre à la nécessité d'apporter des éléments concrets aux élus régionaux, aux représentants des secteurs pêche et cultures marines, tout comme aux instances décisionnelles nationales et européennes dans le but de mieux appréhender les questions relatives à l'activité de pêche et des cultures marines.

Il a pour vocation de devenir un travail de routine pour inscrire l'AgLIA pleinement dans son rôle de diffusion de la connaissance, de mise en réseau des acteurs et de défense des intérêts des filières pêche et aquaculture.

### ***2.4.2. Objectifs globaux***

Les objectifs de ce projet répondent à 3 points clefs :

- ▷ Améliorer la connaissance de l'existant

- En identifiant et qualifiant les réseaux d'acteurs formels et informels,
  - En répertoriant les projets existants,
  - En vulgarisant de l'information.
- ▷ Défendre les intérêts de la façade en apportant une position commune au niveau interrégional au fil des consultations publiques ou des questions d'actualités.
  - ▷ Améliorer la diffusion et l'accès aux informations concernant les filières pêche et aquaculture en proposant des fiches de synthèse sur les sujets d'actualité.

### 2.4.3. Axes de travail

Ce projet comporte 5 axes de travail :

#### 1/La connaissance des réseaux existants (*mis en place mi-2015*).

Un des constats récurrents est, qu'au quotidien, les structures professionnelles travaillent ou sont sollicitées par une multitude d'acteurs, sur des thématiques variées. L'objectif est d'identifier et de qualifier les réseaux d'acteurs formels et informels (porteurs d'actions, assistance technique, réglementation...) qui gravitent autour des structures professionnelles (comités régionaux de pêche et de conchyliculture) et des Régions concernant les thématiques liées à la pêche et l'aquaculture, de l'échelle territoriale à européenne.

Les résultats de cette mission permettront :

- ▷ Aux structures professionnelles : d'avoir un support à mobiliser pour identifier les acteurs, que ce soit en interne ou pour sensibiliser la profession à leur écosystème d'acteurs ;
- ▷ Aux Régions : d'avoir une visibilité sur l'ensemble des acteurs qui gravitent sur les thématiques liées aux filières pêche et aquaculture ;
- ▷ À la chargée de mission : de disposer de la liste d'acteurs pouvant être sollicités en fonction des thématiques traitées dans le cadre du projet « Information et Positionnement ».

#### 2/La création d'un répertoire de projets

De nombreuses actions et projets sont en cours sur la façade atlantique. Quelle que soit la thématique, ils peuvent aussi bien répondre à une demande spécifique des professionnels, les concerner indirectement ou avoir un intérêt particulier pour les Régions. Il est également essentiel pour les élus comme pour les professionnels d'avoir une vision globale des actions en cours sur la façade, ou à l'échelle nationale ou internationale. Les projets engagés sur la façade sont une source d'informations non négligeable qui permet d'avoir un accès rapide à l'ensemble des actions en cours et aux résultats disponibles. Le répertoire compilera les projets à l'échelle des régions et au niveau national et supranationale, concernant des thématiques d'actualité. Cette base constituera une ressource documentaire essentielle pour les élus et les professionnels pour disposer de façon immédiate et par thématique d'une information condensée sur les sujets d'actualités. Cela permettra également à l'Agla de disposer d'une base de données type « benchmark », pour pouvoir faire émerger des projets opportuns et complémentaires à l'existant. Les acteurs des filières pêche et cultures marines (professionnels et élus) pourront utiliser cette base de données de plusieurs façons :

- ▷ **Pour l'information** en acquérant les renseignements et les données nécessaires à une question précise,

- ▷ **Pour renforcer leur réseau** en créant des connexions avec les acteurs scientifiques et techniques identifiés,
- ▷ **Pour la prospection** en s'inspirant des actions existantes pour les appliquer sur leur territoire.

### **3/La mise en place d'une stratégie de vulgarisation de l'information.**

La gestion des pêches et des cultures marines implique d'acquérir de nombreuses connaissances et notions pour lesquelles l'information n'est pas toujours synthétisée ou difficilement mobilisable. Concernés par une masse importante d'informations (réglementations, notions d'halieutique, notions scientifiques...), les professionnels, au même titre que les Régions (élus et chargés de mission), peuvent être demandeurs d'informations synthétiques sur ces sujets. La vulgarisation de l'information pourrait également permettre aux membres de l'Agria de valoriser la diversité des métiers, les enjeux des filières, les bonnes pratiques, les projets en cours, auprès de divers publics.

### **4/Le développement d'argumentaires communs (consultations publiques, communiqués de presse, réunions de réflexion) pour défendre les intérêts de la pêche et de l'aquaculture.**

L'actualité dans les filières pêche et cultures marines est très active au niveau politique, réglementaire, environnemental etc. Lorsqu'une position de façade est pertinente, il est nécessaire de construire une position commune entre les professionnels et/ou les Régions. Cela a déjà été réalisé par le passé notamment à l'occasion de la révision de la PCP, ou plus récemment en répondant aux consultations de la Commission Européenne sur les sujets pêche, cultures marines ou plus globalement sur le milieu marin.

Il s'agit ici :

- ▷ D'assurer une veille sur les différentes thématiques dans lesquelles l'Agria est en mesure d'intervenir afin d'être réactif et opérationnel.
- ▷ D'organiser la consultation et élaborer un argumentaire pertinent.
- ▷ Et de déterminer les réseaux nécessaires à la diffusion de positions communes.

### **5/La valorisation des livrables produits et l'amélioration de l'accessibilité des informations concernant les filières pêche et aquaculture.**

Cette phase comprend le développement d'une plateforme internet d'accessibilité et de valorisation des livrables produits.

## **2.4.4. Actions 2016**

### **2.4.4.1. Connaissance des réseaux**

#### **Contexte**

Un stage, assuré par Arthur Le Néna, a eu pour objectif d'identifier les réseaux d'acteurs formels et informels qui gravitent autour des structures professionnelles (CRPMEM et CRC) et des Régions concernant les thématiques liées à la pêche et l'aquaculture, de l'échelle territoriale à européenne.

Les acteurs de ces réseaux peuvent être porteurs d'actions mises en place, proposer une assistance technique aux structures professionnelles, produire de la réglementation les concernant. Ils peuvent travailler avec ces dernières de manière récurrente ou ponctuelle.

Ce stage a permis de :

- ▷ Recenser les réseaux d'acteurs et les liens entre chaque structure (collaboration de projets, réglementation...).
- ▷ Indiquer la nature de chaque structure, leurs rôles et leurs compétences.
- ▷ Préciser sur quelles thématiques ils travaillent et comment.
- ▷ Identifier les personnes contacts.

La méthodologie a été la suivante :

- ▷ Recherche bibliographique et internet des contacts des acteurs, d'après la liste d'acteurs déjà identifiés au préalable et remise au stagiaire ;
- ▷ Entretiens avec des structures ressources pour connaître leurs rôles, leurs actions, et les acteurs avec qui ils interagissent et de quelle manière ils collaborent.
- ▷ Echanges et validation interne et avec les membres de l'Agfia des comptes rendus des entretiens.

Arthur Le Néna a rencontré plusieurs structures :

- ▷ A l'échelle européenne : BlueFish, Bureau Aquitaine Europe, CRPM - Conférence des Régions Périphériques Maritimes, Espace Interrégional Européen, Plan d'Action Atlantique.
- ▷ Au niveau national : CNC, CNPME, Cluster Maritime Français, France Filière Pêche, IFREMER (La Tremblade), Union des Mareyeurs Français, Institut Maritime de Prévention, CGPA.
- ▷ Au niveau régional : Conseils Régionaux Bretagne, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, CRPME Aquitaine, SMIDAP, CREA, CRPME Poitou-Charentes, CRC Bretagne Sud, CRC Poitou-Charentes, OP Pêcheurs d'Aquitaine, DIRM NAMO, IMA.
- ▷ Au niveau local : Agrocampus, Conseil Départemental 17, CDPME 56, Scapêche.

Les livrables suivants ont été produits :

- ▷ Une carte mentale des interactions entre tous les acteurs (Figure 9).
- ▷ 1 tableau à double entrées des interactions (Figure 10).
- ▷ Les comptes rendus de chaque entretien.

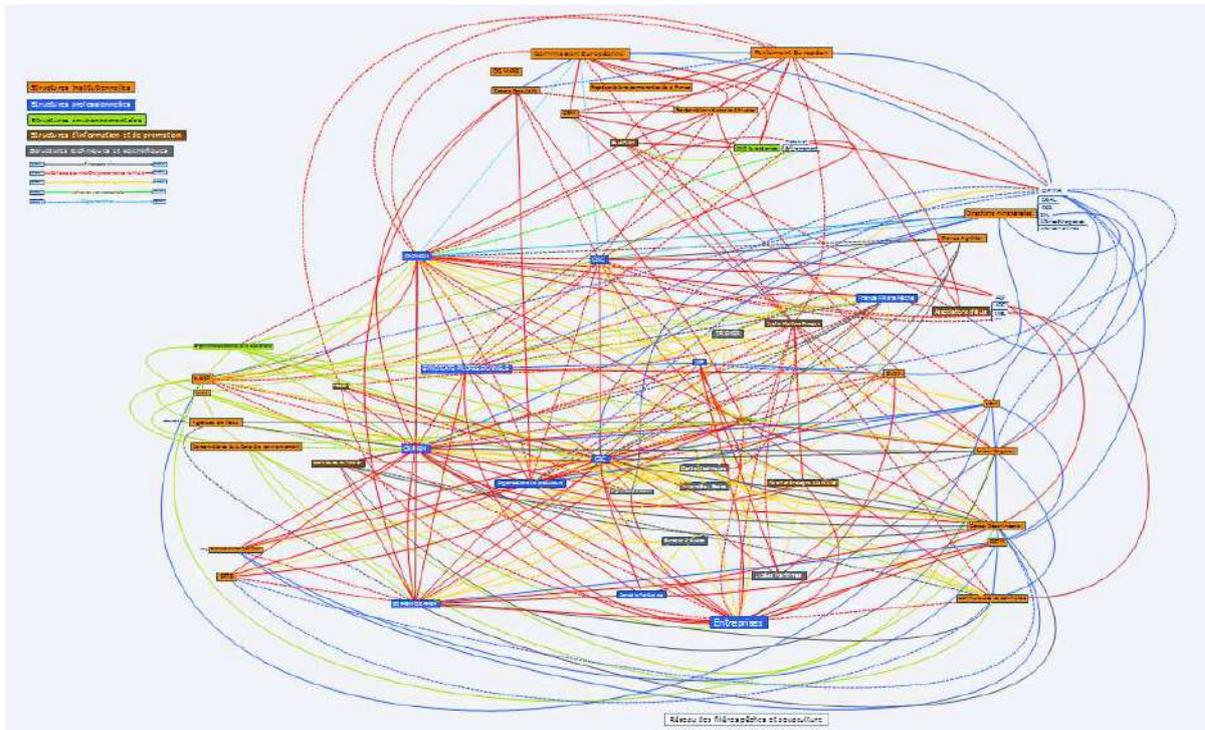


Figure 9 : Carte mentale des interactions entre acteurs

Echelle	STRUCTURES	Commission Européenne DG Mer	Parlement Européen	Plan d'Action Atlantique	Représentations régionales à Bruxelles
Européenne	Commission Européenne DG Mer	Mise en place de la politique ou options	Mise en place de la politique européenne	Mise en place de la Politique Maritime Intégrée	Transmission d'informations aux représentants
	Parlement Européen		Transmission de l'information commissionnaire		Rencontres avec les représentants
	Plan d'Action Atlantique	Mise en place par la Commission Européenne	Transmission de l'information commissionnaire		Transmission d'informations sur la PMA
	Représentations régionales à Bruxelles	Représentations régionales lors de conférences	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	
	CRPM	Représentations Commission lors de conférences	Rencontres pour la défense des intérêts géographiques	Contacts ponctuels - information	Transmission d'informations/Collaboration
	BlaFish		Rencontres lors de la table ronde		Développement de BlueFish
	ONG européennes production	Défense des intérêts d'un point de vue technique	Rencontres pour la défense des intérêts du producteur		Collaboration ponctuelle
	ONG euro. Environnement	Défense des intérêts d'un point de vue technique	Rencontres pour la défense des intérêts du consommateur		Collaboration ponctuelle
	CNC	Collaboration avec les représentants régionaux		Transmission des informations à la FRQ	Collaboration ponctuelle
	CNPMEM	diffuseur ponctuel - Représentation du CNPMEM à Bruxelles	Rencontres avec les parlementaires de la Commission, PMA	Transmission des informations liées à la PMA	Collaboration régulière - rencontres
	DFMA	diffuseur régulier - Représentation de la DG Mer à Bruxelles	Rencontres pour la défense des intérêts de la PMA	Transmission des informations liées à la PMA	
	DNIL				
	DGAL				
	DES				
	Nationale	Autres directions ministérielles			
Associations pêche		Rencontres d'un seul ou plusieurs de la Commission	APJ - Représentation de la Commission de la Pêche	Représentation politique sur la Politique Maritime Intégrée (PMA)	Contacts réguliers via les deux régions
Cluster Maritime Français		Promotion de l'économie maritime	Rencontres pour la défense des intérêts du monde marin		
France Pêche Pêche					
France AgriMer					
IFREMER					Relations en région de croisière
Muséum d'Histoire Naturelle		[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
CGPA		[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
AAAMP		[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
ONEMA		[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
ENIM		[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
Syndicats Professionnels		[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
Organismes certificateurs		[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
ONCFS/EID/EDGON		[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
Frappe		Centre Régional Maritime	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
	IMP	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
	Maison de la Mer	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
	CFIE	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
	LFO	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]	[ Pas d'actions au niveau européen - stn ]
	CC Sud	Régulièrement lors de la Réunion de la PMA	Régulièrement lors de la Réunion de la PMA		Suivi des activités du CC
	DIRM			Transmission de l'information sur le monde de la pêche	
	Pôle Mer Bretagne Atlantique				
	Agla	DG Mer: présentation ponctuelle de projets			Les contacts se font à travers les Régions
	Conseil Régional	Délégation à Bruxelles	Rencontres avec la délégation à Bruxelles	Information via les représentants européens	Transmission des informations régionales F
CRIC	Contacts avec les DG			Information mutuelle via les régions	
CRPMEM	Contacts avec les DG	Rencontres directes ou via le CNPMEM		Contacts réguliers d'information mutuelle	
CEFCM (centres de formation)					

Figure 10 : extrait du tableau à double entrées

Ces livrables contenant une forte densité d'informations, la chargée de mission a développé une macro pour pouvoir lire le tableau à double entrées et recouper les données des différents livrables. Il s'agit maintenant de les synthétiser pour pouvoir les envoyer aux partenaires. Les données de chaque acteur sont en cours de vulgarisation (Figure 11 et Figure 12). La fiche concernant les CRPMEM a été finalisée. Elle est présentée sous le format suivant :

## Présentation des CRPMEM

Forme juridique : Organisme Professionnel.

Domaine(s) d'activité(s) : Pêche maritime et élevages marins.

Description :

Le CRPMEM est un organisme professionnel qui regroupe l'ensemble des professions des secteurs de la pêche et des élevages marins. Il a tout d'abord pour rôle de faire le lien entre l'Etat et les pêcheurs professionnels. Il facilite sur le terrain l'application de l'aspect réglementaire, et est en charge de la gestion de la pêche dans la région. Ainsi, il met également en place des mesures de gestion, d'accompagnement et d'aide à la profession. Le CRPMEM, dans son rôle d'interface diffuse les décisions et les directives nationales européennes, pour qu'elles soient transmises au plus gros nombre de professionnels.

Doté de commissions thématiques, il dispose d'une capacité de réflexion et d'action pour œuvrer à la promotion et à l'organisation de la filière au niveau régional.

Il peut mettre en place des aides à destination des professionnels ayant des difficultés sur certaines espèces, mais aussi effectuer des suivis qui peuvent se faire dans les comités avec les partenaires scientifiques et techniques. Enfin, il a pour mission de faire un état des lieux de la filière afin de voir comment on peut réglementer et organiser la pêche.

Il représente et assure les intérêts généraux des pêcheurs auprès des pouvoirs publics régionaux et représente la pêche et les élevages marins régionaux au CNPMM.

Le CRPMEM joue le rôle d'interface entre les professionnels et les différentes structures travaillant sur des problématiques concernant la filière.

Activités :

- Représentation des intérêts généraux des pêcheurs auprès des pouvoirs publics régionaux.
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques pour la protection et la mise en valeur de l'environnement.
- Contribution à des travaux de recherche ou des études socio-économiques.
- Coordination des actions des Comités départementaux de la Pêche.
- Participation à des projets en tant que partenaire technique.

Enjeux régionaux

Région	Enjeux
Bretagne	La mise en place du zéro rejet, ressources pêche à pied, autres usages dans l'espace maritime, problématique sanitaire & gisements coquillages, repeuplement de l'anguille/civelle, développer des outils performants pour les entreprises (certification), communication grand public et promotion des métiers, raie brunette.
Pays de la Loire	La mise en place du zéro rejet, Repeuplement de l'anguille / civelle, pélagique/anchois, sole et bar, énergies marines renouvelables, granulats, sennes danaises, raie brunette.
Poitou-Charentes	Le 0 rejet, les quotas, les conflits de métiers, la mortalité des coquilles, repeuplement de l'anguille / civelle, raie brunette.
Aquitaine	Gestion des ressources, pêche intra-bassin, valorisation des produits et diversification, raie brunette.

Contacts

Région	Contacts
Bretagne	Lieu: 1 Square René Cassin, 35000 Rennes Coordonnées: • Tél: 02 23 20 95 95 • Mail: • Site internet: <a href="http://www.bretagne-peche.org">http://www.bretagne-peche.org</a>
Pays de la Loire	Lieu: 2 Rue Colbert, 85100 Les Sables-d'Olonne Coordonnées: • Tél: 02 51 96 15 67 • Mail: • Site internet: <a href="http://www.sorapem.fr/">http://www.sorapem.fr/</a>
Poitou-Charentes	Lieu: 89 Quai du Portant – 17 000 La Rochelle. Coordonnées: • Tél: 05 46 67 37 36 • Mail: <a href="mailto:crpmem-poitou-ctes@wanadoo.fr">crpmem-poitou-ctes@wanadoo.fr</a> • Site internet: <a href="http://www.crpmem-poitoucharentes.fr">www.crpmem-poitoucharentes.fr</a>
Aquitaine	Lieu: 12 Quai Pascal Elstak – 64 500 Ciboure Coordonnées: • Tél: 05 59 47 04 00 • Mail: <a href="mailto:crpmem@peche-aquitaine.com">crpmem@peche-aquitaine.com</a> • Site internet: <a href="http://www.peche-aquitaine.com">http://www.peche-aquitaine.com</a>

## Acteurs avec qui les CRPMEM interagissent – Echelle nationale

CNPMM

Le CNPMM est un organisme professionnel qui regroupe l'ensemble des professions des secteurs de la pêche et des élevages marins français, à travers les CRPMEM. Il représente et assure les intérêts généraux des pêcheurs auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Il s'engage dans l'élaboration de réglementations, d'études ou de programmes pour assurer le développement durable d'une pêche responsable.

>Nature des relations : multiple.

Partenaire de projets

Organisation de la filière (TAC et quotas, autres questions soulevées en Commissions)

Défense de la filière / réglementation : les CRPMEM font remonter les problématiques locales au CNPMM, qui fait suivre aux directions ministérielles françaises et au niveau européen (rôle d'interface).

Directions ministérielles (DPMA, DEB, DGAL)

Les directions ministérielles sont les services rattachés aux différents ministères du gouvernement.

>Nature des relations : principalement réglementaire

La DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) est l'interlocuteur principal sur l'organisation et la pérennité de la filière.

La DEB (Direction Eau et Biodiversité) est sollicitée via le CNPMM sur les questions environnementales.

La DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) est sollicitée sur les questions sanitaires.

Association pour le Repeuplement de l'Anguille en France - ARA France

Elle participe au financement et à l'organisation du programme de l'anguille en France prévu par le plan national de gestion de l'anguille (PGA), sur les 6 Unités de Gestion Anguille (UGA) dont celles de Bretagne, Loire côtières vendéens-

Sevre mortaise, de Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre et d'Adour-courants côtiers. Elle apporte un soutien technique aux porteurs de projets, coordonne les actions au regard du PGA et leur promotion, valorise la filière française de production et participe à la synthèse annuelle des opérations.

>Nature des relations : Financement de projets spécifiques sur le repeuplement de l'anguille.

France Agrimer

C'est l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer sous tutelle de l'Etat. Il a pour objectifs de favoriser la concertation entre les filières et les pouvoirs publics, d'assurer la connaissance et l'organisation des marchés, et de gérer des aides publiques nationales et communautaires.

>Nature des relations : Partenaire de projets et financement de projets spécifiques.

France Filière Pêche

Créée en 2010, France Filière Pêche regroupe les producteurs, les marceurs, les grossistes, les transformateurs, la grande distribution, et les poissonniers détaillants en France.

Ses objectifs sont de développer une pêche durable et responsable, et de favoriser la commercialisation des produits de la pêche française, à travers l'animation de la marque Pavillon France, le soutien à la recherche et à différents projets, et en encourageant des démarches collectives

>Nature des relations : Financement de projets spécifiques, dans le cadre d'appels à projets.

Figure 11 : Exemple avec les CRPMEM

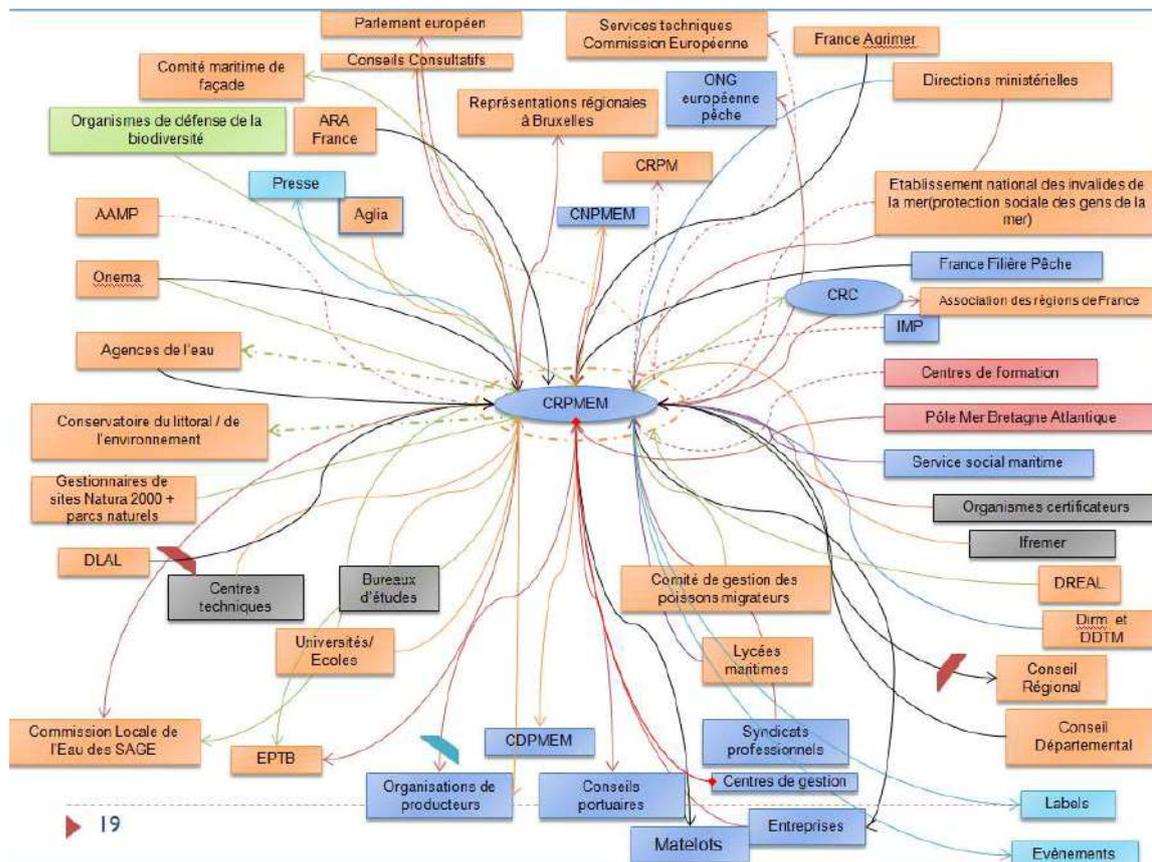


Figure 12 : Synthèse de toutes les interactions (cartes par type de relation dans le rapport)

#### 2.4.4.2. Répertoire de projets

Le répertoire de projets sous format Excel (Figure 13) est en cours de construction. A ce jour, une centaine de projets a été saisie. La base Excel permettra de produire des fiches projets synthétiques comprenant :

- ▷ Nom du projet
- ▷ Porteur et partenaires
- ▷ Thématique traitée
- ▷ Localisation et période
- ▷ Le projet : contexte, objectifs, actions et résultats
- ▷ Plus d'informations : personne contact, lien web.

12	Nom du projet	Source	Porteur	Partenaires	Thématique	Localisation	Période	Contexte
73	SURSOLE	FFP - newsletter février 2016 Site Ifremer	OP Pêcheurs d'Aquitaine	Ifremer Loire et l'Hommeau (Dorothee Kopp, Sonia Mehault, Marie Laure Bégout) Financier principal : FFP	Réglementation zéro rejet / exemptions / taux de survie / sole commune	Golfe de Gascogne / Aquitaine	novembre 2015 - novembre 2017	La sole commune (Solea solea) est une espèce très importante pour la flottille du sud du Golfe de Gascogne. En 2014, la production de sole commune s'élève à 653 tonnes pour un chiffre d'affaires de 6,6 millions d'euros pour l'OP pêcheurs d'Aquitaine (2ème espèce en valeur), et 427 tonnes pour un chiffre d'affaires de 4,6 millions d'euros pour l'OP La Cotinière (1ère espèce en valeur). Les navires qui débarquent de la sole commune dans le Golfe de Gascogne sont actuellement confrontés à diverses contraintes : Mise en oeuvre progressive de l'Obligation de Débarquement à partir de 2016, réduction constante du TAC au cours de ces dernières années... Avec l'obligation de débarquement, toute capture débarquée, y compris les captures sous taille minimale, sera imputée des quotas de pêche alloués aux navires concernés. Cependant, il existe des exemptions à l'obligation de débarquement, dont une « aux espèces pour lesquelles des preuves scientifiques démontrent des taux de survie élevés, compte tenu des caractéristiques des engins, des pratiques de pêche et de l'écosystème » (Article 15, paragraphe 4 du règlement (UE) n° 1380/2013).
74	GALLION - Gestion Alternative Golfe du Lion	FFP - newsletter février 2016	AMOP OP SA THO.AN à Site	Partenaires : IFREMER? CEPALMAR? SEANED, Cellule Mer, OPJUSU Financier principal : FFP Agrocampus, CRPMEM Bretagne, INP/CIP, OP FROM NORD, CME OPBN UMR Borea	Réglementation zéro rejet / chaluc / sélectivité	Méditerranée	Année démarrage : 2015 36 mois	Gallion est un projet de 3 ans, qui doit permettre de définir de nouveaux modes de gestion pour la pêche chalutière du golfe du Lion. A ce jour, une soixantaine de chalutiers français travaillent sur le golfe du Lion. Ils pêchent entre 10 000 et 15 000 tonnes de poissons par an. Améliorer la gestion des ressources marines est donc un impératif au maintien des entreprises de pêche.  La sole commune (Solea solea) fait parti des espèces

Figure 13 : Extrait du répertoire de projet

Ce répertoire continue d'être mis à jour. Un travail sur les archives a été initié. Le soutien d'Alexandra Colias en interne et la coordination avec le Réseau Halieutique de la Région Bretagne a également permis d'ajouter de nombreux projets.

### 2.4.4.3. Vulgarisation

Plusieurs thèmes ont été identifiés : la sélectivité, les économies d'énergies, le RMD, les TACs et le processus décisionnel, la qualité des eaux et les services écosystémiques.

Les fiches de vulgarisation sont en cours de rédaction et ont été livrées pour partie en 2016.

Ce volet est le plus complexe à mettre en œuvre car il nécessite une stratégie de vulgarisation et une méthode commune. C'est pour cela qu'une mission de stage sur la sensibilisation et la vulgarisation de différents publics à des sujets techniques liés à la pêche et la conchyliculture a été rédigée en 2016 pour un stage en 2017.

La personne recrutée participera à ce projet, sous la responsabilité de la chargée de mission en charge du projet au sein de l'Agla et en collaboration avec les membres de l'association.

#### ▷ **Benchmark - Identifier des actions de communication innovantes menées par d'autres structures**

L'objectif est de comprendre comment les autres structures ont développé leur communication auprès de qui, et avec quel contenu.

Le stagiaire réalisera un benchmark sur les actions innovantes de communication en ligne (site web, réseaux sociaux, vidéos pédagogiques) ou événementielles (hackathon, animations sur les quais, journée technique, world café...). Elles pourront être directement en lien avec les filières pêche et conchyliculture, mais également provenant d'autres filières (agriculture, ONG environnementales, entreprises...).

L'analyse se fera en ligne voire grâce à des entretiens avec les structures portant les actions les plus innovantes.

Ce benchmark sera valorisé sous forme de rapport et de présentation aux membres de l'Agla.

#### ▷ **Mise en œuvre – Développer des actions de sensibilisation ou de vulgarisation**

En fonction des thèmes de vulgarisation et/ou de sensibilisation identifiés avec les partenaires et des actions innovantes possibles, le stagiaire réalisera plusieurs livrables de sensibilisation adaptés à la cible (professionnels de la mer ou administration).

#### 2.4.4.4. Argumentaires communs

---

Trois consultations publiques ont été produites en 2016 concernant :

- Les possibilités de pêche fixées pour 2017 conformément à la politique commune de la pêche
- L'évaluation ex-post du FEP
- La mise en place de gestion pluriannuels pour les pêcheries démersales

Les documents sont disponibles en ligne.

#### 2.4.4.5. Valorisation des livrables produits

---

Il s'agira de garantir l'accessibilité des informations auprès des membres de l'Aglia, et de valoriser les projets mis en œuvre au sein des filières. Une plateforme internet sera développée à cet effet, afin de permettre une accessibilité en ligne.

Un cahier des charges a été envoyé aux membres de l'Aglia.

## 2.5. PESCATLANTIQUE 2



### 2.5.1. L'Aglia : une expertise reconnue sur la thématique du Pescatourisme

En embarquant des passagers à leur bord tout en exerçant leur activité, les pêcheurs et les conchyliculteurs peuvent par le Pescatourisme, faire découvrir leur métier et le milieu dans lequel ils le pratiquent.

Cette diversification par le Pescatourisme, l'Aglia la suit depuis 2006 au travers de différents projets : EQUAL/DEFIS, PRESPO, PESCATLANTIQUE 1 (Figure 10).

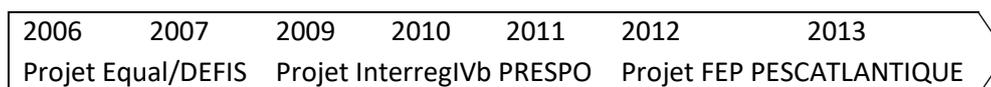


Figure 14 : historique de l'implication de l'Aglia sur la thématique du Pescatourisme depuis 2006

Notre expertise sur ce sujet est maintenant reconnue par nos partenaires et nous recevons des sollicitations régulières. Nos actions ont permis :

- ▷ La production de documents qui ont apporté des informations indispensables aux professionnels comme les fiches méthodologiques pour se lancer dans l'activité de Pescatourisme, ou l'étude sur l'évaluation d'un modèle économique de Pescatourisme ;
- ▷ L'évolution de la réglementation nationale au sein du groupe de travail national, associant le CNPMMEM, le CNC, la DAM, la DPMA et Marco Polo et l'élaboration d'une charte nationale ;
- ▷ La mise en réseau des informations sur l'ensemble de la façade Atlantique, permettant notamment à des professionnels d'avoir accès aux informations de manière individuelle.

### *2.5.2. Le développement des activités de diversification*

Le Pescatourisme est désormais bien implanté sur certains territoires (Arcachon et Côte Basque/Sud Landes en particulier). Cette diversification permet de valoriser et promouvoir le secteur de la pêche et de la conchyliculture.

En proposant une immersion dans leur quotidien, les professionnels vivants de la mer peuvent ainsi communiquer sur la culture, les traditions, et leurs métiers (conditions de travail, savoir-faire nécessaire pour obtenir des produits de qualité) auprès du grand public. A l'échelle des filières, leurs activités sont ainsi mieux comprises et soutenues par les consommateurs. Cette diversification permet de véhiculer une image positive de leurs filières économiques, qui tendent vers un avenir fait d'innovations et de recherche de l'excellence (gustative, sociale, environnementale, ...). C'est également une promotion unique de l'identité d'un territoire.

Cette diversification socio-économique permet également de réaffirmer le statut du pêcheur/conchyliculteur en tant qu'acteurs du territoire : en effet, le développement du Pescatourisme s'est principalement inscrit dans des démarches de développement territorial plus globales, de type Axe 4 du FEP.

Malgré les avantages que cette diversification génère, elle peine à se développer sur certains territoires, en raison de multiples facteurs (mise aux normes qui peut nécessiter un investissement financier important, réglementation, contexte non favorable etc.). Pour y pallier, des professionnels souhaiteraient que le Pescatourisme s'inscrive dans une démarche plus globale et fasse partie d'une offre touristique plus large.

Déjà abordée par Marco Polo lors du GT national du 30 avril 2013, cette offre pourrait être assimilée au concept de "Bienvenue à la Ferme" avec :

- ▷ Le Pescatourisme pêche et conchyliculture,
- ▷ Les visites d'exploitation en tracteur et visites des claires pour les conchyliculteurs,
- ▷ La dégustation des produits de la mer,
- ▷ L'hébergement.

Les professionnels souhaiteraient surtout faire déguster les produits pêchés ou récoltés lors de sorties Pescatourisme en complément de quelques autres produits, issus des productions locales, afin de valoriser leur production et de prolonger tout naturellement les sorties en mer, en proposant aux passagers de goûter les espèces pêchées, parfois méconnues. Autorisées sur certains ports, les dégustations ne sont pas encadrées par une réglementation nationale pour autant.

D'autre part, sur certains territoires, l'accès aux zones ostréicoles ne peut se faire qu'en véhicule terrestre, souvent un tracteur. L'Agria a été sollicitée à plusieurs reprises sur ce sujet, sans pour autant pouvoir apporter les réponses aux professionnels.

Et en ce qui concerne l'hébergement, c'est un concept également novateur, ayant une portée sociale forte puisqu'il implique la participation des familles des professionnels. Des études, voire des initiatives, ont été développées localement, sans pour autant qu'il existe une vision globale sur la façade atlantique.

### **2.5.3. Le projet Pescatlantique 2**

#### **2.5.3.1. Finalité du projet**

---

L'implication de l'Agla sur ce sujet, appelé "ittitourisme" en Italie, répond à l'orientation 1 du plan stratégique de l'Agla et plus particulièrement à l'objectif "diversifier les activités et/ou les productions". Pour partie, il répond également à l'orientation 3 puisque des formations seront très vraisemblablement nécessaires, ainsi qu'à l'orientation 2, le Pescatourisme permettant déjà de valoriser des pratiques durables.

De la même façon que pour PESCATLANTIQUE, il ne s'agit pas pour l'Agla de mener des initiatives locales, mais de jouer le rôle d'intermédiaire entre les structures professionnelles locales et les instances nationales, tout en favorisant la mise en réseau des informations sur sa façade.

#### **2.5.3.2. Objectifs et plan d'actions**

---

Financé par les quatre Conseils Régionaux de la façade atlantique, ce projet doit permettre l'échange de compétences et de connaissances entre les territoires de la façade Atlantique et relayer leurs besoins auprès des instances nationales.

Les 3 volets de notre projet doivent répondre à ces objectifs :

##### **1. Suivre le Pescatourisme sur la façade Agla**

L'Agla suit les actions portées par les territoires tout en apportant son expertise sur les activités de diversification par le tourisme aux professionnels qui le désirent.

##### **2. Réaliser un état des lieux des offres touristiques (Pescatourisme, dégustation, hébergement)**

L'état des lieux comporte deux volets : le recensement de ces activités, et l'analyse des réglementations qui s'y appliquent (dont l'accessibilité des zones ostréicoles par voie terrestre). Notre objectif est d'améliorer la connaissance des initiatives territoriales et de comprendre les dynamiques propres à chacun des territoires. Ce recensement sera valorisé sous la forme d'un site internet, accessible sur le site de l'Agla.

##### **3. Participer aux réflexions d'ordre national**

Le groupe de travail national dans lequel l'Agla est active est un lieu d'échange privilégié avec les instances nationales.

Ses réunions permettent de travailler sur l'homogénéisation des réglementations nationales sur la dégustation et l'hébergement. Cela permet de travailler avec les instances nationales. Les structures professionnelles seront régulièrement interrogées sur leurs besoins et leurs avis concernant les propositions.

Elles donnent aussi l'occasion d'évaluer les besoins et d'identifier les solutions possibles au développement d'une offre touristique globale similaire à celle de « Bienvenue à la Ferme ». Il s'agira de participer à l'évaluation des besoins et aux réflexions sur les solutions possibles pour un développement d'une offre touristique globale, notamment en termes de gouvernance.

L'Agia a donc deux rôles principaux pour ses membres :

- ▷ Jouer un rôle d'**intermédiaire** entre les structures professionnelles locales et les instances nationales, notamment en relayant les informations, les attentes, les questionnements... des professionnels, des structures qui les représentent, et des territoires.
- ▷ Proposer un **appui technique** auprès des professionnels ou des structures des territoires. L'Agia répond à toutes demandes de clarification des modalités liées à la mise en œuvre d'activités de diversification. Elle peut également, selon les demandes, présenter la démarche et envoyer les fiches méthodologiques sur le Pescatourisme.

#### **2.5.4. Calendrier**

Ce projet se déroule sur 3 ans et demi du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à juin 2017

#### **2.5.5. Actions 2016**

##### **2.5.5.1. Phase 1. Suivre le Pescatourisme sur la façade Agia**

L'Agia est conviée à des réunions et reçoit des sollicitations pour apporter son expertise sur le Pescatourisme auprès des professionnels directement ou de structures désireuses de développer cette activité (ex: Conseil Général, Comité Départemental du Tourisme...).

L'objectif est de continuer à suivre le développement du Pescatourisme sur la façade Agia et à apporter l'expertise en répondant aux sollicitations.

##### **Répondre aux questions des professionnels ou des structures**

- A la demande du CRPMEM Poitou-Charentes, une fiche sur les activités de diversification a été envoyée à la **DDTM 17**. Elle est disponible à la demande.
- Des fiches méthodologiques ont été envoyées à un **animateur** travaillant avec un DLAL et aux **membres de la Commission** désignée pour rédiger un rapport sur les activités de diversification, dans le cadre de la Loi Leroy.

## Suivi des activités de diversification à l'échelle des territoires

Les activités suivantes ont été considérées pour le recensement : le Pescatourisme, la dégustation, les visites d'exploitation ( ).

Toutes ces activités ne sont pas reconnues de la même manière :

- **Pescatourisme** : réglementation nationale, spécifique à l'activité
- **Dégustation** : réglementation européenne pour les aspects sanitaires, non spécifique à l'activité, expérimentation / développement au niveau des territoires
- **Visites d'exploitation** : réglementation européenne pour les aspects sanitaire et l'accueil du public, non spécifique à l'activité (tourisme économique).

En 2015, **158 professionnels de la mer** proposaient une activité de diversification. **84%** d'entre eux étaient des conchyliculteurs.

### Activités de diversification des conchyliculteurs et des pêcheurs – Zones principales



Figure 15 : Localisation des activités

Le développement de ces activités est varié selon les régions en raison :

- ▷ **De la réglementation** : la réglementation locale peut être plus restrictive que la réglementation nationale, l'interprétation de la réglementation nationale peut varier en fonction des territoires, certaines des activités de diversification ne sont pas reconnues nationalement ou encadrées localement,
- ▷ **Les investissements initiaux sont conséquents,**
- ▷ Les territoires où il y a eu le plus de professionnels pratiquant une activité de diversification sont ceux qui ont bénéficié d'une animation type **axe 4 du FEP**. En plus d'une aide à l'investissement, l'animation a permis de mettre en place un réseau d'acteurs pour promouvoir l'identité d'un territoire.

### **2.5.5.2. Phase 2. Réaliser un état des lieux des offres touristiques annexes**

L'objectif est d'avoir une vision globale sur la façade Aglia, pour identifier et comprendre les différentes dynamiques existantes au sein des territoires de la façade.

Les activités de diversification ont été géolocalisées dans la base de données. Le développement du site internet est en cours de finalisation. Il reste à valider les autorisations individuelles des professionnels de la mer. Il sera par la suite ajusté selon la future charte graphique de l'Aglia (en cours d'élaboration).

### 2.5.5.3. Phases 3 et 4. Participer au groupe de travail national

---

Le CNPMEM a travaillé sur la proposition de loi Leroy. Un amendement a été rajouté. Voici l'article de la version finale de la loi.

A ce sujet, le groupe de travail national sur le pescatourisme et les activités de diversification sollicitera une audition dans le cadre de ce rapport auprès du Ministre, lorsque la proposition de loi sera définitivement adoptée.

**L'article 16** prévoit que « *Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport portant sur les possibilités et les conditions, pour les pêcheurs et les aquaculteurs, d'une diversification de leur activité par le tourisme, notamment le pescatourisme et la commercialisation directe des produits de la pêche, transformés ou non.* ».

Dans le cadre de la loi Leroy, une commission a été désignée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour remettre un rapport sur les activités de diversification au Parlement. Le groupe de travail national a échangé à trois reprises pour préparer cet audit.

Une rencontre a été organisée par le CNPMEM en octobre 2016 pour présenter les enjeux nationaux. L'Agria y était présente. Un document a été produit par les membres du groupe de travail national. Il est disponible sur demande auprès d'Elodie Etchegaray.

La délégation ministérielle a également rencontré le CNC la même semaine.

Dans un second temps, la délégation ministérielle s'est rendue sur le **terrain** pour rencontrer les pêcheurs et les conchyliculteurs. En 2016, elle s'est rendue au Pays basque et à Capbreton (en sollicitant le DLAL 64-40), à Arcachon (via le DLAL BARVAL).

## 2.6. Plan de gestion – Golfe de Gascogne

### 2.5.6. Introduction et contexte :

Il est aujourd'hui admis par une large communauté d'acteurs que les plans de gestion pluriannuels peuvent contribuer à développer une gestion efficace des activités de pêche en Europe. Ils sont par ailleurs inscrits dans la nouvelle PCP. Cependant, la principale difficulté réside dans leur mise en œuvre, en particulier dans l'évaluation des effets attendus, du fait en particulier de l'ensemble des interactions et des enjeux qui en découlent. Pour mieux appréhender ces effets et surtout mieux s'y préparer, il apparaît primordial de disposer d'outils d'aide à la décision permettant d'accompagner les différents acteurs concernés : les professionnels dépendant de ces activités en mer et à terre, la communauté scientifique, les acteurs politiques et plus généralement les citoyens sensibles à la préservation des océans mais aussi des activités qui en vivent. Selon le type d'acteur les enjeux diffèrent, et les besoins en termes « d'éclairages » ou « d'aides à la décision » semblent d'ores et déjà difficiles à réunir autour d'un seul et unique outil.

L'objectif de cette étude est d'apporter des éléments d'aide à la décision complémentaire des travaux menés par le CC-Sud (en partenariat avec l'Ifremer et la DPMA). Elle doit apporter aux professionnels des éléments pour se positionner par rapport aux différentes prédictions du modèle et pourra le cas échéant présenter d'autres indicateurs.

L'approche proposée est d'inverser le processus habituel d'analyse en s'intéressant dans un premier temps à la définition des seuils d'activités souhaitables pour préserver, à terme, les équilibres économiques et sociaux dans les territoires concernés. Ainsi cette étude, devrait permettre de définir des « lignes rouges » et d'étudier la capacité des entreprises de pêche et des différents maillons de la filière de supporter des « chocs », conséquences de l'application de différents scénarios de gestion. Le cas échéant, elle pourra définir pour les entreprises de la filière des modèles économiques durables prenant en compte la nécessité d'investir dans les outils de productions.

### **2.5.7. Méthode et actions réalisées**

Afin d'être complémentaire aux travaux déjà menés par le CC-Sud et ses partenaires, l'étude est réalisée sous l'angle économique et à partir d'une approche filière.

Les mesures de gestion liées à un plan de gestion pluriannuel vont modifier les conditions d'exploitation des entreprises de pêche (effort de pêche, structure des débarquements en volume (proxy des rendements), charges variables et semi-variables, etc.) et vont donc modifier la structure des modèles économiques des entreprises et, par « effet domino », le reste de la filière (fournisseurs de biens et services et aval de la filière).

**L'approche proposée par la Cellule MER consiste donc à inverser le processus habituel d'analyse en s'intéressant dans un premier temps à la définition des seuils d'activités souhaitables pour préserver, à terme, les équilibres économiques et sociaux dans les territoires concernés.**

Pour évaluer les impacts socio-économiques sur les activités de pêche le travail de la cellule MER se décline en deux phases :

- La première phase a pour objectif de caractériser les flottilles concernées et l'ensemble de la filière qui en découle ; ce travail s'appuie sur les travaux menés dans le cadre du projet REDRESSE.
- La seconde phase propose des outils d'analyse socio-économique pour évaluer :
  - ▷ Les valeurs seuils
  - ▷ Les impacts des scénarios de gestion sur la filière pêche ;
  - ▷ Les conditions nécessaires pour conforter la durabilité des pêcheries analysées (définition d'un modèle économique durable).

#### **2.5.7.1. En 2016 :**

---

Le comité de pilotage s'est tenu à Nantes en février 2016. Il a permis de présenter à l'ensemble des acteurs les principes et la méthodologie de l'étude.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec différents partenaires professionnels du projet qui ont contribué afin de : (1) calibrer le modèle sur la base de données réelles ou à dire d'expert, (2) poser les hypothèses de scénarios les plus réelles possible afin que les résultats puissent servir de manière opérationnel et que l'outil soit une aide à la décision la plus efficace possible.

L'étude sera finalisée en 2017.

## 2.7. ROMELIGO

### 2.5.8. Contexte :

Le rouget barbet de roche (*Mullus surmuletus*), le merlan (*Merlangius merlangus*) et le lieu jaune (*Pollachius pollachius*) sont 3 espèces pour lesquelles l'individualisation de stocks est avancée par le CIEM dans l'ouest de l'Europe pour des zones incluant le golfe de Gascogne et les zones bordant la péninsule ibérique. Depuis 2012, des avis sont émis par le CIEM sur ces stocks. Ces avis sont émis pour 2 ans et reposent sur une démarche adoptée par le CIEM en 2012 dans le cas de données insuffisantes pour une évaluation analytique (Data Limited Stocks, soit DLS). Pour 2014 comme pour 2013, le CIEM a ainsi recommandé de réduire, par précaution, les captures de 20% par rapport à 2009-2011 pour les 3 stocks. Considérant que des TAC communautaires sont en vigueur pour le merlan et le lieu jaune dans le golfe de Gascogne, l'absence de diagnostic et l'application de l'approche de précaution pourrait se traduire par des réductions des possibilités françaises de pêche. Améliorer rapidement les données disponibles pour les stocks rangés dans la catégorie DLS constitue donc une priorité.

Le projet ROMELIGO vise à faire évoluer cette situation en contribuant à l'amélioration des connaissances sur ces 3 stocks à partir des données disponibles (données déclaratives de débarquement ou issues d'échantillonnages pour les navires français, données issues de campagnes scientifiques...) ou de données à recueillir (paramètres biologiques).

La première phase du projet portera sur l'analyse des captures et de l'activité de la pêche professionnelle française sur les 3 espèces (composition et évolution des captures, saisonnalité, distribution spatiale, engins mis en œuvre et part des rejets). Pour le lieu jaune, outre les données existantes, cette phase s'appuiera également sur la collecte de données sur les captures à terre. La deuxième phase du projet sera axée sur les indicateurs d'abondance obtenus par le calcul des captures par unité d'effort des navires, et à partir des données des campagnes scientifiques. Enfin la dernière phase se concentrera sur le recueil de données biologiques de base nécessaires à la mise en place d'une évaluation ultérieure du stock. Pour élaborer les relations taille/poids, les courbes de croissance et obtenir les tailles à la première maturité (L50) et/ou les ogives de maturité sexuelle, des échantillonnages seront nécessaires mais aussi des achats de poissons entiers auprès de professionnels, en particulier pour le merlan et le lieu jaune qui, étant vendus vidés en criée, ne peuvent être utilisés en l'état pour établir ces indicateurs.

### 2.5.9. Organisation et financement

Ce projet porté par l'IFREMER s'achèvera en décembre 2017. Il est réalisé en partenariat avec les structures pêche de la façade Atlantique (CRPMEM, OP et halle à marée) et l'Agria qui assure la partie enquête en criée.

Il est financé entre l'IFREMER et France Filière Pêche.

### **2.5.10. Actions réalisées par l'Agria en 2016**

En 2016, deux enquêteurs en criée ont été embauchés à l'Agria pour réaliser les suivis des débarquements. Ils ont ainsi enquêté l'ensemble des criées fixé par le plan d'échantillonnage entre St Guénolé et La Rochelle et effectué des mesures sur le merlan, le lieu jaune et le rouget barbet.

Au total, c'est 463 enquêtes qui ont été réalisées par les enquêteurs de l'Agria et 26 179 mesures qui ont été prises sur les trois espèces concernées par le projet entre novembre 2015 et novembre 2016.

## **3. L'observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne.**

### **3.1. Fonctionnement**

Créé en 1997 en vue de fournir des informations et des analyses fiables à l'Agria, l'Observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne s'appuie initialement sur un partenariat développé avec :

1. L'IMA, Institut des Milieux Aquatiques de Bayonne, qui est en charge de l'axe « Ressources Vivantes » de l'Observatoire. Son Objectif est d'améliorer la connaissance des espèces exploitées du golfe de Gascogne dans les domaines des pêches et des cultures marines, en s'intéressant à la ressource et aux divers aspects de son exploitation.
2. Le LEMNA, Laboratoire d'Economie de l'Université de Nantes, qui est en charge de l'axe socio-économique de l'Observatoire, collectant les données de production, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et des cultures marines à des fins d'analyses dans le cadre de deux démarches : macroéconomique (globale) et microéconomique (l'entreprise) au niveau des filières pêches et cultures marines.

L'ouverture souhaitée du partenariat scientifico-technique de l'Observatoire s'est traduite en 2009 puis en 2010 par la participation du CREAA, du CGO et du réseau NAUTIL aux travaux sur les mutations dans le secteur conchylicole.

Dès la fin 2011, il a été décidé de mettre en œuvre un appel à concurrence pour les prochaines études de l'Observatoire. C'est ainsi que depuis octobre 2011, les prestataires sont sélectionnés sur la base de cette mise en concurrence.

### **3.2. Refonte de l'observatoire économique des pêches**

Les membres de l'Agria ont souhaité une évolution de l'observatoire pour qu'il réponde mieux aux besoins de la filière pêche et puisse apporter rapidement des éléments économiques pour les appuyer face aux enjeux auxquels ils sont confrontés (gestion des espèces, gestion des flottilles...).

Dans le même temps, l'arrêt de l'observatoire des pêches breton a accéléré la mise en œuvre de l'analyse des besoins globale sur la façade de l'Agria.

En 2015, une analyse a donc été réalisée auprès des Régions, des CRPME et des organisations de producteurs de la façade. Plusieurs réunions ont eu lieu soit en groupe, soit individuellement pour valider

cette première analyse. L'année 2016, a quant à elle été consacrée à la rencontre des responsables des groupements de gestion pour amender ou valider avec eux cette première analyse. Cette phase est primordiale pour la création de l'observatoire car elle donnera une orientation en fonction des partenaires qui voudront bien s'impliquer dans cet outil.

## 4. Communication et information

### 4.1. Site web de l'Agla

Le site Web de l'Agla [www.aglia.fr](http://www.aglia.fr) est opérationnel depuis 2003, il constitue un vecteur privilégié pour la diffusion des informations et des travaux de l'Agla.

En 2016, notre site a fait l'objet de 194.653 visites contre 276.887 en 2015 et près de 83.943 visiteurs différents contre 105.484 visiteurs en 2015.





# Comptes annuels Exercice 2016

## 1. Approche générale

L'exercice 2016 a été clôturé avec un excédent de 47 131,76 €. Le résultat de l'exercice se répartit sur le résultat d'exploitation pour 45 200,67 € (contre 37 313,69 € en 2015), le résultat financier s'élevant à 1 163,44 € et un résultat exceptionnel de 767,65 €.

Ce résultat positif s'explique quasiment totalement par les évolutions constatées sur le fonctionnement :

- Une hausse des cotisations régionales anticipant la fusion des Régions.
- Une augmentation des produits financiers engendrée par le placement sur deux livrets (A et association) et une meilleure gestion des découverts bancaires.
- Une hausse des charges de fonctionnement proportionnelle à l'augmentation des produits du fonctionnement.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
49 982 €	-14 766 €	21 423 €	58 988 €	3 769,08 €	25 161,92 €	87 785,55 €	36 555,71 €	47 131,76€

## 2. Fonctionnement

Le volet « fonctionnement » de l'AGLIA est financé par les cotisations des Régions et par les cotisations des autres membres. A noter également la participation de la Région Bretagne à hauteur de 14 813 € au financement du colloque annuel de l'Agia.

### PRODUITS

éléments	montants	% vs. 2014
Région Aquitaine	55 000,00 €	16%
Région Bretagne	55 000,00 €	16%
Région Pays de la Loire	55 000,00 €	16%
Région Poitou-Charentes	55 000,00 €	16%
Colloque (Région Bretagne)	14 813,00 €	-18%
Cotisation Aglia	2 700,00 €	-10%
Produits financiers	1 163,44 €	14%
Transfert charge d'exploitation	1 857,63 €	45%
Produit cession d'éléments d'actifs	879,60 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>241 413,67 €</b>	<b>13%</b>

## CHARGES

éléments	montants	% vs. 2015
Coûts opérationnels attribués aux projets	-	21 143,00 €
Fournitures - entretien - maintenance	2 178,69 €	86%
Colloque annuel	18 515,91 €	-25%
Abonnement revues	440,00 €	69%
Séminaires	151,20 €	-86%
Petit équipement	1 043,15 €	299%
Cadeaux	149,20 €	139%
Assurances	1 340,75 €	13%
Honoraires	16 909,68 €	26%
Imprimeurs - brochures	3 608,10 €	36%
Missions déplacement	8 256,60 €	109%
Loyers	5 970,42 €	74%
Téléphone - fax - internet	3 721,29 €	20%
Voiture LLD	2 588,53 €	-36%
Cotisation CC.S + pole mer	1 236,00 €	106%
Affranchissement	1 638,86 €	-9%
Site internet	4 176,00 €	-
Salaires	78 423,70 €	5%
Charges sociales	58 338,64 €	90%
Formation continue	5 613,30 €	53%
Dotations aux amortissements	928,42 €	152%
Charges financières	739,65 €	-6%
Autres charges	836,36 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>195 661,45 €</b>	<b>14%</b>
<b>SOLDE</b>	<b>45 752,22 €</b>	<b>8%</b>

De manière générale, les charges de fonctionnement sont en augmentation par rapport à l'exercice 2015 (171 829,76 € en 2015 contre 195 661,45 € en 2016, soit une augmentation de 14%). Cette augmentation s'explique par les points suivants :

- Le versement d'une prime affectée à l'exercice 2016 entraînant une augmentation des salaires et des charges sociales
- La prise en charge dans le fonctionnement de la refonte du site internet
- L'augmentation des frais de déplacement liés au CC.S et la refonte de l'observatoire des pêches
- La prise en charge du loyer de Lorient dans le fonctionnement affecté dans les exercices précédents directement dans les projets
- L'augmentation des honoraires de l'expert-comptable lié à l'embauche de plusieurs CDD en 2016
- L'augmentation des frais de formation.

En contrepartie, d'autres postes présentent une inflexion. Par ordre d'importance : séminaires (-86%), location de voiture (-36%), affranchissement (-9%) et charges financières (-6%).

L'excédent constaté en 2016 (45 752,22 €) sur le volet fonctionnement est dû :

▷ **En produits :**

- A une augmentation des cotisations régionales, anticipant la fusion des Régions.
- A des produits financiers pour 1 163,44 €

▷ **En charges :**

- A une augmentation des charges qui est restée proportionnelle à l'augmentation des produits

### 3. Observatoire 2015

Le volet « Observatoire 2015 » de l'AGLIA est financé par les Régions Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. L'ensemble de ces participations (34 167 €) se situe au même niveau que les dépenses engagées en 2016.

Les charges sont essentiellement constituées d'études pour 31 746 €, soit 93 % des dépenses affectées à l'Observatoire. Le reste des charges se répartit entre les frais de déplacements et l'impression des documents.

Le solde de ce projet est légèrement déficitaire pour 1.43€.

PRODUITS	
éléments	montants
Région Aquitaine	9 762,00 €
Région Bretagne	4 881,00 €
Région Pays de la Loire	9 762,00 €
Région Poitou-Charentes	9 762,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 167,00 €</b>
CHARGES	
éléments	montants
Etudes	31 746,00 €
Frais déplacement	180,83 €
Impressions	2 241,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 168,43 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- 1,43 €</b>

### 4. Observatoire 2014

Concernant l'observatoire 2014, des régularisations ont été effectuées sur l'exercice 2016. Elles sont liées à une surestimation des produits à recevoir vis-à-vis des subventions réellement versées lors de la liquidation de ce dossier.

PRODUITS	
éléments	montants
Autres charges exceptionnelles	3 455,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 455,14 €</b>
CHARGES	
éléments	montants
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- 3 455,14 €</b>

## 5. REDRESSE

Les dépenses du projet Redresse s'élèvent à 155 300,55 € pour l'exercice 2016. Elles se répartissent principalement entre l'affrètement des navires (74 833,04 €), les coûts de coordination du projet (44 477,96 €) et l'achat d'études 14 361 €.

Les subventions pour 155 869 €, couvrent les charges engagées dans ce projet. Elles se répartissent entre les Régions de la façade, France Filière Pêche et un autofinancement d'IFREMER qui apparaîtra en fin de projet.

Le solde du projet est positif et se situe à 2 568,45 €. Il se compensera en fin de projet par un solde négatif.

### PRODUITS

éléments	montants
Région Aquitaine	1 885,00 €
Région Bretagne	3 412,00 €
Région Pays de la Loire	4 012,00 €
Région Poitou-Charentes	2 668,00 €
FFP	143 892,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 869,00 €</b>

### CHARGES

éléments	montants
coordination	44 477,96 €
déplacement	5 305,92 €
coûts opérationnels	6 633,25 €
études	14 361,00 €
communication	359,80 €
affrètement	74 833,04 €
matériel	7 329,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>153 300,55 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>2 568,45 €</b>

## 6. DECIDER

Les dépenses de ce projet pour l'année 2016, s'établissent à 236 451,62 € constituées principalement d'achat d'études (142 770 €), d'affrètements (59 053,60€) et de coûts de coordination (26 524,21€).

Les subventions des quatre Régions et de FFP couvrent dans leur quasi-totalité les dépenses engagées sur l'exercice.

Le solde de ce projet sur l'exercice 2016 est négatif (-1 290,68 €). Il se compensera en fin de projet par un solde positif.

## PRODUITS

éléments	montants
Région Aquitaine	4 752,00 €
Région Bretagne	32 847,00 €
Région Pays de la Loire	7 870,00 €
Région Poitou-Charentes	6 313,00 €
FFP	183 378,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>235 160,94 €</b>

## CHARGES

éléments	montants
coordination	26 524,21 €
déplacement	2 606,99 €
coûts opérationnels	3 852,02 €
études	142 770,00 €
communication	1 644,80 €
affrètement	59 053,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>236 451,62 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- 1 290,68 €</b>

## 7. SURTINE

Les dépenses de ce projet pour l'année 2016, s'établissent à 77 491,69 € constituées principalement de coûts de coordination (22 585,65 €), d'achat de matériels (20 691,22 €), d'affrètements (17 056,13 €) et d'achat d'études (11 071,44 €).

Les subventions des trois Régions, de FFP et de la DPMA couvrent la totalité des dépenses engagées sur l'exercice. Un léger excédent lié au mode de financement de la DPMA (financement forfaitaire) est constaté sur cet exercice.

éléments	montants
Région Nouvelle Aquitaine	3 279,06 €
Région Bretagne	12 570,43 €
Région Pays de la Loire	2 368,20 €
DPMA	25 771,00 €
FFP	33 503,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 491,69 €</b>

## CHARGES

éléments	montants
coordination	22 585,65 €
déplacement	2 193,62 €
coûts opérationnels	3 142,46 €
études	11 071,44 €
communication	667,06 €
affrètement	17 056,13 €
matériel	20 691,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 407,58 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>84,11 €</b>

## 8. Informations et Positionnement

Les dépenses du projet Informations et Positionnement s'élèvent à 8 925,48 € pour l'exercice 2016. Elles sont affectées majoritairement au temps d'animation et de coordination de ce projet (7 413,68€), les 1 987,38 € restant concernent les coûts opérationnels et les frais de déplacement.

Les subventions régionales couvrent en partie les charges de ce projet, financé à 95 % du fait de la baisse de dotation de la Région Poitou-Charentes (de 14 845,65 € à 11 842,07 €). D'où l'observation d'un solde négatif (- 475,58 €) sur cet exercice.

PRODUITS	
éléments	montant
Région Aquitaine	2 350,31 €
Région Bretagne	2 349,46 €
Région Pays de la Loire	2 350,31 €
Région Poitou-Charentes	1 875,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 925,48 €</b>
CHARGES	
éléments	montant
Coordination	7 413,68 €
frais de déplacement	854,88 €
coûts opérationnels	1 132,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 401,06 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- 475,58 €</b>

## 9. Pescatlantique 2

Les dépenses de ce projet pour l'année 2016, s'établissent à 10 563,15 € et sont constituées pour une grande part de frais de personnel pour la coordination du projet (4 539,20 €) et de frais de communication (5 000€), le reste étant lié aux coûts de déplacements et de communication.

Les subventions régionales (10 294 €) couvrent en partie les charges de ce projet, financé à 97,5% du fait de la baisse de dotation de la Région Poitou-Charentes. D'où l'observation d'un solde négatif (- 269,15 €) sur cet exercice.

PRODUITS	
éléments	montants
Région Aquitaine	2 640,00 €
Région Bretagne	2 640,00 €
Région Pays de la Loire	2 640,00 €
Région Poitou-Charentes	2 374,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 294,00 €</b>
CHARGES	
éléments	montants
coordination	4 539,20 €
communication	5 000,00 €
déplacement	395,77 €
coûts opérationnels	628,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 563,15 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- 269,15 €</b>

## 10. Plan de gestion golfe de Gascogne

Les dépenses du projet Plan de gestion golfe de Gascogne s'élèvent à 23 395,26 € pour l'exercice 2016. Elles sont affectées principalement à l'achat d'études (18 444€) et au temps d'animation et de coordination du projet (4 181,35 €).

Les subventions régionales couvrent les charges engagées sur l'exercice en totalité. D'où le solde proche de zéro constaté sur l'exercice.

éléments	montants
Région Nouvelle Aquitaine	7 798,33 €
Région Bretagne	7 798,24 €
Région Pays de la Loire	7 798,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 394,99 €</b>
CHARGES	
éléments	montants
coordination	4 181,35 €
déplacement	191,21 €
coûts opérationnels	578,70 €
études	18 444,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 395,26 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- 0,27 €</b>

## 11. ROMELIGO

Les dépenses de ce projet pour l'année 2016, s'établissent à 67 625,14 € et sont constituées pour une grande part de frais de personnel pour la coordination du projet (43 073,56 €) et de frais de déplacements (18 319,04€).

Le financement de FFP via IFREMER couvre l'intégralité des dépenses engagées.

PRODUITS	
éléments	montants
IFREMER	67 625,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 625,14 €</b>
CHARGES	
éléments	montants
coordination	43 073,56 €
déplacement	18 319,04 €
matériel	270,98 €
coûts opérationnels	5 961,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 625,14 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- €</b>

## 12. Bilan de l'Agria

Le total du bilan de l'Agria s'établit au 31 décembre 2016 à 1 444 889,63 €.

Il est notamment composé à l'actif, d'actifs immobilisés pour une valeur de 5 185,95 € et d'actifs circulants évalués à 1 439 703,68 € essentiellement composés de subventions à recevoir (1 027 549,36 €).

A noter, le niveau élevé des subventions à recevoir lié au poids des actions engagées sur cet exercice (REDRESSE, DECIDER).

Au passif, les fonds associatifs sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes et s'élèvent à 512 144,14 €. Ils se composent des fonds propres pour 465 012,38 € et du résultat de l'exercice excédentaire de 47 131,76 €. En ce qui concerne les dettes celles-ci sont en baisse par rapport à l'exercice précédent, elles passent ainsi de 1 346 380,60 € en 2015 à 932 745,49 € en 2016. Elles se composent pour une grande part de produits constatés d'avance pour 760 398,96 € et pour la part restante des dettes fournisseurs pour 71 648,09 €, de dettes fiscales et sociales pour 59 284,29 €, de dettes diverses pour 41 222,86 € et des dettes financières, 191,29 €.

A noter :

- Des dettes financières en 2016 particulièrement faibles 191,29 €.
- Le niveau élevé des produits constatés d'avance liés au poids des projets REDRESSE et DECIDER dans la comptabilité.



# Annexes

## **ASSOCIATION AGLIA**

Quai aux vivres  
Forum des Marais

17314 ROCHEFORT CEDEX

\*\*\*\*\*

Exercice 2016

\*\*\*\*\*

# SOMMAIRE

<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>3</b>
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
<b>ANNEXE COMPTABLE</b>	<b>8</b>
<b>DETAIL DES COMPTES</b>	<b>18</b>
<b>ANALYSE DE BILAN</b>	<b>26</b>
<b>ETATS DE GESTION</b>	<b>34</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	35
<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>36</b>
Etat des immobilisations	37

# **COMPTES ANNUELS**

**BILAN ACTIF**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

<b>ACTIF</b>	Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016			01/01/2015 au 31/12/2015
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 960,24	1 960,24		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	14 354,71	9 930,76	4 423,95	3 021,76
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	762,00		762,00	762,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>17 076,95</b>	<b>11 891,00</b>	<b>5 185,95</b>	<b>3 783,76</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>7 577,65</b>		<b>7 577,65</b>	<b>8 270,32</b>
<b>Créances (3)</b>				
Créances redevables et comptes rattachés				
Autres	1 027 549,36		1 027 549,36	1 249 597,09
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	404 104,14		404 104,14	549 579,46
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	472,53		472,53	162,35
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 439 703,68</b>		<b>1 439 703,68</b>	<b>1 807 609,22</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (V)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (VI)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 456 780,63</b>	<b>11 891,00</b>	<b>1 444 889,63</b>	<b>1 811 392,98</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

**BILAN PASSIF**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	465 012,38	428 456,67
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	47 131,76	36 555,71
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>512 144,14</b>	<b>465 012,38</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL (IV)</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	191,29	
Emprunts et dettes financières divers (3)		
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 648,09	99 364,53
Dettes fiscales et sociales	59 284,29	32 402,75
Redevables créditeurs		
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	41 222,86	45 962,88
<b>Instrument de trésorerie</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	760 398,96	1 168 650,44
<b>TOTAL (V)</b>	<b>932 745,49</b>	<b>1 346 380,60</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>(VI)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 444 889,63</b>	<b>1 811 392,98</b>
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	932 745,49	1 346 380,60
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	191,29	
(3) Dont emprunts participatifs		

**ASSOCIATION AGLIA**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/01/15 au 31/12/15
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	847 741,24	680 947,62
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	1 857,63	1 280,00
Cotisations	2 700,00	3 000,00
Autres produits (hors cotisations)		5,19
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>852 298,87</b>	<b>685 232,81</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>		
Achat de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achat de matières premières et de fournitures		
Variation de stock de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	511 600,21	408 289,55
Impôts, taxes et versements assimilés	1 492,97	1 759,56
Salaires et traitements	205 385,81	164 257,87
Charges sociales	87 690,49	72 739,50
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	928,42	368,64
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	0,30	504,00
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>807 098,20</b>	<b>647 919,12</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>45 200,67</b>	<b>37 313,69</b>
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée <b>(III)</b>		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré <b>(IV)</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 163,44	1 024,15
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1 163,44</b>	<b>1 024,15</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>1 163,44</b>	<b>1 024,15</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	4 219,52	1 600,08
Sur opérations en capital	879,60	
Reprises sur provisions et transferts de charges		

**ASSOCIATION AGLIA**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/01/15 au 31/12/15
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>5 099,12</b>	<b>1 600,08</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	3 515,40	3 382,21
Sur opérations en capital	816,07	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>4 331,47</b>	<b>3 382,21</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>767,65</b>	<b>-1 782,13</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>		
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>47 131,76</b>	<b>36 555,71</b>
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>858 561,43</b>	<b>687 857,04</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>811 429,67</b>	<b>651 301,33</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>47 131,76</b>	<b>36 555,71</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature	39 314,42	
Dons en nature		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>39 314,42</b>	
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	39 314,42	
Personnel bénévole		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>39 314,42</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>47 131,76</b>	<b>36 555,71</b>
* Y compris :   Redevances de crédit-bail mobilier	2 876,52	3 486,48
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	767,65	-1 782,13

**ANNEXE COMPTABLE**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

**Comptabilisation des subventions :**

Les subventions de fonctionnement et les subventions destinées au financement d'actions spécifiques sont inscrites dans les produits. Les subventions spécifiques attribuées sous réserve d'atteindre un certain niveau de dépenses éligibles sont comptabilisées à hauteur des charges engagées.

Lorsque les subventions perçues sont supérieures au montant des dépenses éligibles engagées, la subvention perçue d'avance est comptabilisée en produits constatés d'avance.

**Les actions spécifiques suivantes se sont poursuivies au cours de l'année 2016 :**

- Observatoire
- Organisation de colloques
- Programme Pescatlantique
- Programme REDRESSÉ

Dans le cadre de ce programme, l'IFREMER autofinance 122 442 € d'études prises en considération dans les dépenses éligibles retenues pour le calcul des subventions attribuées par la Région des Pays de Loire, par la Région Aquitaine, et par l'association France Filière Pêche.

- Actions d'information et de positionnement

**Les nouvelles actions menées au cours de l'année 2016 sont :**

- Plan de Gestion du Golfe de Gascogne
- Decider
- Surtine

Dans le cadre de ce programme, l'IFREMER autofinance 61 506 € d'études prises en considération dans les dépenses éligibles retenues pour le calcul des subventions attribuées par la Région des Pays de Loire, par la Région Aquitaine, et par l'association France Filière Pêche.

**Dérogation aux principes comptables :**

Les subventions des actions qui, à la clôture de l'exercice, ne sont pas intégralement consommées, sont comptabilisées en "Produits Constatés d'Avance" et non pas en "Fonds dédiés". L'application de cette méthode, contraire aux principes comptables, permet un meilleur suivi et une meilleure lecture des produits et des charges en analytique.

## **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

## **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	de 1 à 2 ans
- Matériel de bureau et info.	de 2 à 4 ans
- Mobilier	5 ans

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont principalement constituées des subventions non encore versées par les Régions, l'Etat et l'Europe. Hors mis la subvention versée par les Régions pour le Fonctionnement, les autres subventions à recevoir, toutes à moins d'un an, sont calculées au prorata de l'état d'avancement des dépenses éligibles de chaque projet au 31 décembre 2016.

## ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	<b>TOTAL I</b>			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	<b>1 960,24</b>		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. généré., agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport			
Matériel de bureau & info., mobilier			12 087,63		3 146,68
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		<b>TOTAL III</b>	<b>12 087,63</b>		<b>3 146,68</b>
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		762,00		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		<b>TOTAL IV</b>	<b>762,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>14 809,87</b>		<b>3 146,68</b>

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	<b>TOTAL I</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL II</b>			<b>1 960,24</b>	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				
		Matériel de transport				
Mat.bureau, info., mob.				879,60	14 354,71	
Emballages récup. div.						
Immos corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		<b>TOTAL III</b>		<b>879,60</b>	<b>14 354,71</b>	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				762,00	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		<b>TOTAL IV</b>			<b>762,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				<b>879,60</b>	<b>17 076,95</b>	

## ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	<b>1 960,24</b>			<b>1 960,24</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	9 065,87	928,42	63,53	9 930,76
	Emballages récupérables divers				
	<b>TOTAL</b>	<b>9 065,87</b>	<b>928,42</b>	<b>63,53</b>	<b>9 930,76</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 026,11</b>	<b>928,42</b>	<b>63,53</b>	<b>11 891,00</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
<b>TOTAL</b>							
Immob. incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
	<b>TOTAL</b>						
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

## ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	978 455,68	978 455,68	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	56 671,33	56 671,33		
Charges constatées d'avance	472,53	472,53		
<b>TOTAUX</b>		<b>1 035 599,54</b>	<b>1 035 599,54</b>	
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

## ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine à plus d' 1 an à l'origine	191,29	191,29		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		71 648,09	71 648,09		
Personnel & comptes rattachés		17 307,58	17 307,58		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		40 483,74	40 483,74		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes & assimilés	1 492,97	1 492,97		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		41 222,86	41 222,86		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		760 398,96	760 398,96		
<b>TOTAUX</b>		<b>932 745,49</b>	<b>932 745,49</b>		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

## ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

### INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 13 736,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,31 %

Table de mortalité INSEE 2015

Départ volontaire à 65 ans

**ANNEXE ASSOCIATION**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

**LES EFFECTIFS**

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Personnel salarié :</b>		
Ingénieurs et cadres	3,00	3,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	2,00	2,00
Ouvriers		
<b>Personnel mis à disposition :</b>		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

**ANNEXE ASSOCIATION**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

**NOTES SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT**

Cotisations des membres de l'AGLIA : 2 700 €

Les subventions d'exploitation de l'exercice 2016 se décomposent comme suit :

	REGIONS					FFP	Ifremer	Ministère Ecologie	EUROPE	
	P.de Loire	Aquitaine	Poitou-Ch.	Nouvelle Aquitaine	Bretagne				F.E.P.	F.E.D.E.R.
Fonctionnement	55 000	55 000	55 000		55 000					
Observatoire 2015	9 762	9 762	9 762		4 881					
Colloque					14 813					
Pescatlantique	2 640	2 640	2 374		2 640					
REDRESSE	4 012	1 885	2 668		3 412	143 892				
Info & positionnement	2 350	2 350	1 875		2 349					
Romeligo							67 625			
Surtine	2 368			3 279	12 570	33 503		25 771		
Plan de Gestion du Golfe de	7 798	7 315	484		7 798					
Decider	7 870	4 752	6 313		32 847	183 379				
<b>Total</b>	91 800	83 704	78 476	3 279	136 310	360 774	67 625	25 771	0	0
	393 569								0	
	<b>847 739,00</b>									

**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des trois plus hauts dirigeants :**

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent ni rémunérations, ni remboursements de frais.  
La rémunération du secrétaire général salarié n'est pas communiquée car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

**Contributions volontaires en nature :**

La ville de Rochefort met à la disposition gratuite de l'association Aglia des locaux à usage de bureau.  
Cette contribution en nature n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

**DETAIL DES COMPTES**

**BILAN ACTIF DÉTAILLÉ**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au 31/12/16	Valeurs nettes au 31/12/15	Valeurs nettes au 31/12/14	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets et droits similaires					
20500000 Logiciels	1 960,24	1 960,24	1 960,24		
28050000 Amort. logiciels	-1 960,24	-1 960,24	-1 960,24		
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Autres immobilisations corporelles	4 423,95	3 021,76	236,30	1 402,19	46,40
21830000 Matériel bureau et info.	11 427,43	9 160,35	6 006,25	2 267,08	24,75
21840000 Mobilier	2 927,28	2 927,28	2 927,28		
28183000 Amort.mat.bureau et info.	-7 003,48	-6 138,59	-5 769,95	-864,89	-14,09
28184000 Amort.mobilier	-2 927,28	-2 927,28	-2 927,28		
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Autres titres immobilisés	762,00	762,00	762,00		
27100000 Parts sociales c.maritime	762,00	762,00	762,00		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 185,95</b>	<b>3 783,76</b>	<b>998,30</b>	<b>1 402,19</b>	<b>37,06</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>7 577,65</b>	<b>8 270,32</b>		<b>-692,67</b>	<b>-8,38</b>
40900000 Frs- avance et acompte	7 577,65	8 270,32		-692,67	-8,38
<b>Créances</b>					
Autres créances (3)	1 027 549,36	1 249 597,09	1 044 776,44	-222 047,73	-17,77
44300000 Fct-Subvention à recevoir	27 500,00	48 848,74	25 187,61	-21 348,74	-43,70
44300200 Etat - Subv.optipropulseur		22 264,31	42 032,50	-22 264,31	-100,00
44303143 Coll. subv. poitou ch. à rcv			9 000,00		
44310000 Colloque-Subvention à recevoir	5 813,00	9 000,00		-3 187,00	-35,41
44310001 Communication- Subv.à recevoir			5 023,40		
44380001 CGV Subvention à recevoir			91 149,78		
44380002 Pesca Subvention à recevoir	22 496,25	24 568,39	64 684,93	-2 072,14	-8,43
44380005 Raiebeca-Subvention à recevoir			27 765,30		
44380006 Observatoire 2013-subv.à rcv			43 025,50		
44380007 Observatoire 2014-subv.à rcv		32 660,61	51 013,24	-32 660,61	-100,00
44380008 Redresse-Subvention à recevoir	319 154,50	324 642,77	589 626,31	-5 488,27	-1,69
44380009 Info&Pos-Subvention à recevoir	31 158,82	31 158,82			
44380010 PGG-Subvention à recevoir	24 869,70	21 943,83		2 925,87	13,33
44380011 Decider-Subvention à recevoir	433 201,50	674 187,58		-240 986,08	-35,74
44380012 Observatoire 2015-subv.à rcv	42 060,04	42 060,04	27 500,00		
44380013 Surtine-Subvention à recevoir	72 201,87			72 201,87	
44390900 Prespo- subv. FEDER à rcv			53 088,71		
44391000 Maia - subv.Feder		14 032,00	14 032,00	-14 032,00	-100,00
46875000 Produits à recevoir	300,00	3 980,00	1 400,00	-3 680,00	-92,46
46875100 Produits à recevoir Ifremer	48 793,68			48 793,68	
<b>Disponibilités</b>	<b>404 104,14</b>	<b>549 579,46</b>	<b>302 393,88</b>	<b>-145 475,32</b>	<b>-26,47</b>
51210000 Société générale - fonct.	92 280,99	227 068,14		-134 787,15	-59,36
51210100 Crédit maritime - obs.	32 334,27	44 184,88	24 090,99	-11 850,61	-26,82
51210200 Livret A - Crédit Maritime	78 424,41	77 840,61	77 149,48	583,80	0,75
51210300 Livret A - sté générale	201 064,47	485,83	201 153,41	200 578,64	
51220000 Société Générale-00037269079.80		200 000,00		-200 000,00	-100,00
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	<b>472,53</b>	<b>162,35</b>	<b>1 030,72</b>	<b>310,18</b>	<b>191,06</b>
48600000 Charges const. d'avance	472,53	162,35	1 030,72	310,18	191,06

**BILAN ACTIF DÉTAILLÉ**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au 31/12/16	Valeurs nettes au 31/12/15	Valeurs nettes au 31/12/14	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 439 703,68</b>	<b>1 807 609,22</b>	<b>1 348 234,67</b>	<b>-367 905,54</b>	<b>-20,35</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 444 889,63</b>	<b>1 811 392,98</b>	<b>1 349 232,97</b>	<b>-366 503,35</b>	<b>-20,23</b>

**ASSOCIATION AGLIA**  
**BILAN PASSIF DÉTAILLÉ**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au 31/12/15	Valeurs au 31/12/14	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>Réserves</b>					
Réserves statutaires ou contractuelles	465 012,38	428 456,67	340 671,12	36 555,71	8,53
10630000 Fonds associatif	465 012,38	428 456,67	340 671,12	36 555,71	8,53
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>47 131,76</b>	<b>36 555,71</b>	<b>87 785,55</b>	<b>10 576,05</b>	<b>28,93</b>
SITUATION NETTE	512 144,14	465 012,38	428 456,67	47 131,76	10,14
<b>TOTAL (I)</b>	<b>512 144,14</b>	<b>465 012,38</b>	<b>428 456,67</b>	<b>47 131,76</b>	<b>10,14</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>					
<b>TOTAL (I) Bis</b>					
<b>PROVISIONS</b>					
<b>TOTAL (II)</b>					
<b>DETTES (1)</b>					
<b>Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)</b>	<b>191,29</b>		<b>25 993,88</b>	<b>191,29</b>	
51210000 Société générale - fonct.			25 993,88		
51220000 Société Générale-00037269079.80	191,29			191,29	
<b>Emprunts et dettes financières diverses (3)</b>			<b>19 362,00</b>		
19400000 Fonds dédiés			19 362,00		
<b>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</b>	71 648,09	99 364,53	135 402,90	-27 716,44	-27,89
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>59 284,29</b>	<b>32 402,75</b>	<b>32 910,61</b>	<b>26 881,54</b>	<b>82,96</b>
42800000 Primes à verser	14 686,00			14 686,00	
42820000 Provision congés à payer	2 621,58	704,79	2 024,28	1 916,79	271,97
43100000 Urssaf	23 874,00	22 681,00	21 617,00	1 193,00	5,26
43720000 Retraite C et NC	5 379,00	5 045,00	5 509,00	334,00	6,62
43721000 Prévoyance C et NC	666,54	478,43		188,11	39,32
43730000 Mutuelle santé	2 847,39	1 332,36	1 253,22	1 515,03	113,71
43820000 Charg.soc./congés à payer	1 402,81	401,62	1 133,11	1 001,19	249,29
43830000 Charges/primés à verser	6 314,00			6 314,00	
44860000 Formation continue	1 492,97	1 759,55	1 374,00	-266,58	-15,15
<b>Autres dettes</b>	<b>41 222,86</b>	<b>45 962,88</b>	<b>541,91</b>	<b>-4 740,02</b>	<b>-10,31</b>
46701000 Frais de déplacements	1 277,43	292,45	294,75	984,98	2,14
46792000 Subventions à reverser	39 945,43	45 420,43		-5 475,00	-11,91
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>760 398,96</b>	<b>1 168 650,44</b>	<b>706 565,00</b>	<b>-408 251,48</b>	<b>-34,93</b>
48700002 PESCA-Subv.constatées d'avance	3 512,00	13 806,00	16 904,00	-10 294,00	-74,56
48700006 Observat.-subv.const.d'avance	8 535,69	42 702,69	13 804,00	-34 167,00	-80,01
48700007 Colloque-Subv.const.d'avance			716,00		
48700008 Redresse-Sub.const.d'avance	145 006,00	300 875,00	675 141,00	-155 869,00	-51,81
48700009 Info-subv.constatées d'avance	17 271,52	26 197,00		-8 925,48	-34,07
48700010 PGG-Subv° constatée d'avance	20 492,67	29 258,33		-8 765,66	-29,96
48700011 Decider-Sub.constatée d'avance	501 819,02	736 979,96		-235 160,94	-31,91
48700012 Surtine-Sub.constatée d'avance	60 874,56			60 874,56	
48760000 Pdis constatés d'avance	2 887,50	18 831,46		-15 943,96	-84,67
<b>TOTAL (III)</b>	<b>932 745,49</b>	<b>1 346 380,60</b>	<b>920 776,30</b>	<b>-413 635,11</b>	<b>-30,72</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>1 444 889,63</b>	<b>1 811 392,98</b>	<b>1 349 232,97</b>	<b>-366 503,35</b>	<b>-20,23</b>
(1) Dont à moins d'un an	932 745,49	1 346 380,60	920 776,30		
(2) Dont concours bancaires courants, soldes crédit. de banques	191,29		25 993,88		

## CPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Variation N / N-1 (*)	
				en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>					
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>					
Subventions d'exploitation	847 741,24	680 947,62	714 139,65	166 793,62	24,49
74000200 Etat- subvent° optipropulseur			17 201,00		
74000300 CGV-Subvention FEP			428,00		
74002000 CGV - subvention Etat			9 395,00		
74002300 Col - Rég subv aquitaine		18 000,00		-18 000,00	-100,00
74010000 Fct - reg. subv. p.loire	55 000,00	47 322,25	50 375,22	7 677,75	16,22
74010100 Obs - reg. subv. p.loire	9 762,00	10 659,98	19 949,62	-897,98	-8,42
74010500 CGV - subvention pays de Loire			289,50		
74011410 Redr. - subv. Pays de loire	4 012,00	15 175,00	10 953,18	-11 163,00	-73,56
74011420 Comm.-subv.Pays de Loire			1 674,40		
74011601 SUR - Subvention Pays de Loire	2 368,20			2 368,20	
74012000 Pesca-subv.Pays de Loire	2 640,00	3 682,00	4 764,97	-1 042,00	-28,30
74013000 Raie beca- subv.Pays de Loire			1 852,20		
74014000 Info-subv.Pays de loire	2 350,31	7 947,65		-5 597,34	-70,43
74014100 PGGG-Subvention Pays de Loire	7 798,42			7 798,42	
74014200 Dec-subv.Pays de Loire	7 870,00			7 870,00	
74020000 Fct - reg. subv.aquitaine	55 000,00	47 322,00	50 375,22	7 678,00	16,23
74020050 CGV-Subvention Aquitaine			75,00		
74020100 Obs - reg. subv.aquitaine	9 762,00	10 659,98	19 949,62	-897,98	-8,42
74020400 Pesca- Subvention Aquitaine	2 640,00	3 682,00	4 764,95	-1 042,00	-28,30
74020900 RaieBeca-subv.Aquitaine			1 852,20		
74021410 Redr. - subv. Aquitaine	1 885,00	5 815,00	4 207,97	-3 930,00	-67,58
74021420 Dec-subv.Aquitaine	4 752,00			4 752,00	
74021500 PGG-subv Nouvelle Aquitaine	7 314,66			7 314,66	
74021601 SUR - subv. Nelle Aquitaine	3 279,06			3 279,06	
74024000 Communication- Subv.Aquitaine			1 674,40		
74025000 Info&pos-sub aquitaine	2 350,31	7 947,65		-5 597,34	-70,43
74030000 Fct- reg.subv.poitou ch.	55 000,00	47 322,25	55 375,22	7 677,75	16,22
74030100 Obs- reg.subv.poitou ch.	9 762,00	10 659,98	19 949,62	-897,98	-8,42
74031410 Redr. - subv.poitou ch.	2 668,00	7 650,51	6 687,24	-4 982,51	-65,13
74031420 Comm.-rég subv.poitou ch.			1 674,40		
74031430 Coll.-subv. poitou ch.			17 284,00		
74031440 Info&pos.-subv.poitou ch.	1 875,40	6 339,07		-4 463,67	-70,42
74031450 Decide-sub.poitou ch.	6 313,00			6 313,00	
74031460 PGGG-subv.Poitou Charente	483,67			483,67	
74032000 Pesca- Subv.Poitou Charente	2 374,00	2 827,27	4 764,98	-453,27	-16,03
74033000 CGV-Subvention Poitou			276,00		
74035000 Raie beca- Subvention poitou			3 703,00		
74050000 Fct - reg subv. bretagne	55 000,00	47 322,00	50 375,00	7 678,00	16,23
74050200 CGV - Rég Subv Bretagne			354,00		
74050300 Obs - subvention Bretagne	4 881,00	5 330,21	9 911,00	-449,21	-8,43
74051000 Col - subvention Bretagne	14 813,00			14 813,00	
74051410 Redr.- subv. bretagne	3 412,00	21 728,00	23 925,00	-18 316,00	-84,30
74051420 Comm.-subv. bretagne			1 674,40		
74051430 Decider-subv.Bretagne	32 847,00			32 847,00	
74051440 Plan Gestion-sub.Bretagne	7 798,24			7 798,24	
74051450 Info&pos-subv.Bretagne	2 349,46	7 948,00		-5 598,54	-70,44
74051601 SUR - Subvention Bretagne	12 570,43			12 570,43	
74052000 Pesca - Rég Subv Bretagne	2 640,00	3 682,00	4 765,00	-1 042,00	-28,30
74054000 Raie beca-subvention Bretagne			1 851,00		
74061410 Redr.-subv. FFP	143 892,00	333 138,00	268 963,71	-189 246,00	-56,81
74061420 Dec-subv.FFP	183 378,94			183 378,94	
74061601 SUR - Subvention FFP	33 503,00			33 503,00	
74091000 Maia - subv.FEDER			22 747,63		
74091601 Sur - subv. DPMA(Minist.Ecol.)	25 771,00			25 771,00	

(\*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

## CPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16	Du 01/01/15	Du 01/01/14	Variation N / N-1 (*)	
	Au 31/12/16	Au 31/12/15	Au 31/12/14	en valeur	en %
74097000 Raie - subv. FFP			20 076,00		
74100000 Romeligo-Ifremer	67 625,14	8 786,82		58 838,32	669,62
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	1 857,63	1 280,00	2 560,90	577,63	45,13
79100000 Transferts charges d'expl	1 857,63	1 280,00	2 560,90	577,63	45,13
Autres produits	2 700,00	3 005,19	1 701,91	-305,19	-10,16
75600000 Cotisations aglia	2 700,00	3 000,00	1 700,00	-300,00	-10,00
75800000 Prod.divers de gest.cour.		5,19	1,91	-5,19	-100,00
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION ( I )</b>	<b>852 298,87</b>	<b>685 232,81</b>	<b>718 402,46</b>	<b>167 066,06</b>	<b>24,38</b>
<b>Charges d'exploitation ( 2 )</b>					
Autres achats et charges externes	511 600,21	408 289,55	390 381,29	103 310,66	25,30
60400100 Achats d'études	218 392,44	100 873,85	199 594,62	117 518,59	116,50
60410000 Site Internet	9 176,00	576,00	708,07	8 600,00	
60500000 Matériel et équipement navires	27 826,10	25 691,27	18 113,53	2 134,83	8,31
60630000 Achat petit équipement	1 513,73	507,15	1 391,00	1 006,58	198,48
60640000 Fourn. administr.	656,87	749,63	448,00	-92,76	-12,37
61220000 Crédit bail CREDIPAR	2 876,52	3 486,48	3 486,48	-609,96	-17,50
61320000 Charges locatives Rochefort	3 101,22	6 192,98	7 105,32	-3 091,76	-49,92
61320600 Loyer Lorient	2 869,20			2 869,20	
61500000 Entretien réparations	1 106,10	225,74	967,67	880,36	389,99
61560000 Maintenance	415,72	385,58	871,86	30,14	7,82
61600000 Assurances Smacl	1 340,75	1 188,36	1 270,05	152,39	12,82
61600001 Assurance voiture MMA	720,64	576,65	563,41	143,99	24,97
61710000 Affrètements navires	150 942,77	188 798,51	84 083,27	-37 855,74	-20,05
61810000 Documentation abonnement jnx	440,00	259,65	298,00	180,35	69,46
61851000 Séminaires	11 197,13	13 212,40	13 033,07	-2 015,27	-15,25
62260000 Honoraires e.c.	11 209,68	8 275,08	8 331,84	2 934,60	35,46
62261000 Honoraires c.a.c.	5 700,00	5 149,20	4 849,20	550,80	10,70
62265000 ***			414,14		
62266000 Frais de formation	5 182,00	3 160,20		2 021,80	63,98
62340000 Cadeaux	149,20	62,40	10,00	86,80	139,10
62360000 Imprimés brochures	9 809,36	12 547,15	14 940,70	-2 737,79	-21,82
62410000 Frais de port	92,59	701,00		-608,41	-86,79
62510000 Frais déplacements	34 969,38	24 678,83	20 645,39	10 290,55	41,70
62560000 Frais invitations	3 194,33	1 369,45	2 008,00	1 824,88	133,26
62600000 Téléphone	3 724,79	3 702,66	2 821,01	22,13	0,60
62610000 Affranchissements	3 018,04	4 135,27	2 890,85	-1 117,23	-27,02
62700000 Frais bancaires	435,51	1 184,06	1 535,81	-748,55	-63,22
62700100 Frais bancaires OBS	304,14			304,14	
62810000 Cotisations	1 236,00	600,00		636,00	106,00
Impôts, taxes et versements assimilés	1 492,97	1 759,56	1 700,59	-266,59	-15,15
63330000 Formation continue	1 492,97	1 759,56	1 700,59	-266,59	-15,15
Salaires et traitements	205 385,81	164 257,87	161 882,55	41 127,94	25,04
64110000 Salaires	185 532,16	164 884,36	163 345,77	20 647,80	12,52
64120000 Prov.congés à payer	1 916,79	-1 319,49	-1 463,22	3 236,28	245,27
64130000 Primes	14 686,00			14 686,00	
64150000 Indemnités stagiaires	3 250,86	693,00		2 557,86	369,10
Charges sociales	87 690,49	72 739,50	72 487,51	14 950,99	20,55
64510000 Urssaf	52 380,07	48 994,64	48 085,36	3 385,43	6,91
64520000 Mutuelle	3 943,53	3 658,21	3 346,83	285,32	7,80
64531000 Retraite/prév. N/cadres	5 389,12	3 862,50	3 865,21	1 526,62	39,52
64532000 Retraite/prév. cadres	10 416,15	10 484,82	10 469,84	-68,67	-0,65
64540000 Pôle emploi	7 924,83	7 090,13	7 132,06	834,70	11,77
64550000 Charges soc./congés à payer	1 001,19	-1 576,40	-855,02	2 577,59	163,51

(\*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

**ASSOCIATION AGLIA**  
**CPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16	Du 01/01/15	Du 01/01/14	Variation N / N-1 (*)	
	Au 31/12/16	Au 31/12/15	Au 31/12/14	en valeur	en %
64750000 Médecine du travail	321,60	225,60	443,23	96,00	42,55
64800000 Charges/primes	6 314,00			6 314,00	
Autres charges de personnel (Charges sociales)					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	928,42	368,64	653,68	559,78	151,85
68110000 Dotations immo - fonct.	928,42	368,64	653,68	559,78	151,85
Autres charges	0,30	504,00	3,20	-503,70	-99,94
65160000 Droits d'auteur & reproduction		504,00		-504,00	-100,00
65800000 Charges gestion courante	0,30		3,20	0,30	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION ( II )</b>	<b>807 098,20</b>	<b>647 919,12</b>	<b>627 108,82</b>	<b>159 179,08</b>	<b>24,57</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>45 200,67</b>	<b>37 313,69</b>	<b>91 293,64</b>	<b>7 886,98</b>	<b>21,14</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>					
<b>Produits financiers</b>					
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 163,44	1 024,15	1 802,89	139,29	13,60
76800000 Produits financiers	1 163,44	1 024,15	1 802,89	139,29	13,60
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( V )</b>	<b>1 163,44</b>	<b>1 024,15</b>	<b>1 802,89</b>	<b>139,29</b>	<b>13,60</b>
<b>Charges financières</b>					
Intérêts et charges assimilées (4)			394,72		
66160000 Agios			394,72		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>			<b>394,72</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>1 163,44</b>	<b>1 024,15</b>	<b>1 408,17</b>	<b>139,29</b>	<b>13,60</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avt impôts (I+II+III-IV+V-VI)</b>	<b>46 364,11</b>	<b>38 337,84</b>	<b>92 701,81</b>	<b>8 026,27</b>	<b>20,94</b>
<b>Produits exceptionnels</b>					
Sur opérations de gestion	4 219,52	1 600,08	2 478,81	2 619,44	163,71
77180000 Autres Prod.exceptionnels	4 219,52	1 600,08	2 478,81	2 619,44	163,71
Sur opérations en capital	879,60			879,60	
77500000 Produit cession élémnt d'actif	879,60			879,60	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>5 099,12</b>	<b>1 600,08</b>	<b>2 478,81</b>	<b>3 499,04</b>	<b>218,68</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>					
Sur opérations de gestion	3 515,40	3 382,21	7 395,07	133,19	3,94
67120000 Amendes et contraventions	59,97			59,97	
67180000 Autres charges exception.	3 455,43	3 382,21	7 395,07	73,22	2,16
Sur opérations en capital	816,07			816,07	
67500000 VCN éléments actif cédés	816,07			816,07	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>4 331,47</b>	<b>3 382,21</b>	<b>7 395,07</b>	<b>949,26</b>	<b>28,07</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>767,65</b>	<b>-1 782,13</b>	<b>-4 916,26</b>	<b>2 549,78</b>	<b>143,07</b>

(\*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice



## **ANALYSE DE BILAN**

<b>IMMOBILISATIONS</b>				
	<b>Position à l'ouverture de l'Exercice</b>	<b>Acquisitions de l'Exercice</b>	<b>Cessions ou mises H.S.</b>	<b>Position à la clôture de l'Exercice</b>
Logiciels	1 960,24	0,00	0,00	1 960,24
Matériel de Bureau et Informatique	9 160,35	3 146,68	879,60	11 427,43
Mobilier de bureau	2 927,28	0,00	0,00	2 927,28
<b>Total</b>	<b>14 047,87</b>	<b>3 146,68</b>	<b>879,60</b>	<b>16 314,95</b>

<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	<b>Position à l'ouverture de l'Exercice</b>	<b>Amortissements de l'Exercice</b>	<b>Cessions ou mises H.S.</b>	<b>Position à la clôture de l'Exercice</b>
Logiciels	1 960,24	0,00	0,00	1 960,24
Matériel de Bureau et Informatique	6 138,59	928,42	63,53	7 003,48
Mobilier de bureau	2 927,28	0,00	0,00	2 927,28
<b>Total</b>	<b>11 026,11</b>	<b>928,42</b>	<b>63,53</b>	<b>11 891,00</b>

<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Parts Crédit Maritime	762,00

<b>FOURNISSEURS DEBITEURS</b>	
Institut Maritime Prévention - Acompte versé	7 577,65

<b>FONCTIONNEMENT SUBVENTION A RECEVOIR</b>	
Solde Subvention Fonctionnement 2016 Pays de Loire	27 500,00

<b>COLLOQUE SUBVENTION A RECEVOIR</b>	
Solde subvention Bretagne Colloque 2016	5 813,00

<b>SUBVENTION A RECEVOIR PESCATLANTIQUE</b>		
<b>PESCA2 2014-2015</b>		
Pays de Loire - solde subvention 2014		5 993,99
Aquitaine - solde subvention 2014		7 192,77
Poitou Charentes		
Solde subvention 2014	924,85	
Solde subvention 2015	2 390,64	
	3 315,49	3 315,49
Bretagne		
Solde subvention 2014	2 997,00	
Solde subvention 2015	2 997,00	
	5 994,00	5 994,00
<b>Total</b>		<b>22 496,25</b>

<b>SUBVENTION A RECEVOIR REDRESSE</b>		
Pays de Loire - solde subvention 2014		18 976,09
Aquitaine - subvention 2014		7 228,98
Poitou Charentes		
Solde subvention 2014	303,85	
Solde subvention 2015	4 620,26	
	4 924,11	4 924,11
Bretagne - solde subvention 2014		25 650,50
France Filière Pêche - solde subvention 2014		262 374,82
<b>Total</b>		<b>319 154,50</b>

<b>SUBVENTION A RECEVOIR ACTIONS D'INFORMATION ET DE POSITIONNEMENT</b>		
Pays de Loire - solde subvention 2015		10 391,96
Aquitaine - solde subvention 2015		7 422,82
Poitou Charentes - solde subvention 2015		5 921,04
Bretagne - solde subvention 2015		7 423,00
<b>Total</b>		<b>31 158,82</b>

<b>SUBVENTION A RECEVOIR PLAN DE GESTION GOLFE DE GASCOGNE</b>		
Pays de Loire - subvention 2015		10 240,53
Bretagne - solde subvention 2015		7 314,50
Nouvelle Aquitaine - solde subvention 2016		7 314,67
<b>Total</b>		<b>24 869,70</b>

<b>SUBVENTION A RECEVOIR DECIDER</b>	
Pays de Loire - subvention 2015	12 620,00
Aquitaine - subvention 2015	15 240,00
Poitou Charentes - solde subvention 2015	10 122,38
Bretagne - solde subvention 2015	52 670,00
France Filière Pêche - subvention 2015	342 549,12
<b>Total</b>	<b>433 201,50</b>

<b>SUBVENTION A RECEVOIR OBSERVATOIRE 2015</b>	
Pays de Loire - solde subvention 2015	15 098,40
Aquitaine - solde subvention 2015	10 784,57
Poitou Charentes - solde subvention 2015	10 784,57
Bretagne - solde subvention 2015	5 392,50
<b>Total</b>	<b>42 060,04</b>

<b>SUBVENTION A RECEVOIR SURTINE</b>	
Pays de Loire - subvention 2016	3 037,49
Nouvelle Aquitaine - solde subvention 2016	2 102,88
Bretagne - solde subvention 2016	8 061,50
France Filière Pêche - solde subvention 2016	39 000,00
Ministère Ecologie, Développement Durable et Energie -solde subvention 2016	20 000,00
<b>Total</b>	<b>72 201,87</b>

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
Cotisations 2016	
CRC Arcachon-Aquitaine	300,00

<b>PRODUITS A RECEVOIR IFREMER</b>	
Appel de Fonds IFREMER pour action Romeligo	48 793,68

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	
Assurance Auto MMA 1er trimestre 2017	166,00
Maintenance hébergement site 1er trimestre 2017	144,00
Téléphonie Orange consommation janvier 2017	81,89
Antivirus 1er janvier au 31 mai 2017	20,84
Maintenance portable Toshiba janvier 2017 à février 2019	59,80
<b>Total</b>	<b>472,53</b>

FONDS GENERAL DE DOTATION	
AN	428 456,67
Affectation excédent de fonctionnement 2015	36 555,71
<b>Total</b>	<b>465 012,38</b>

FOURNISSEURS		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Bouygues	Facture décembre 2016	107,14
Cagec Audit	Solde honoraires 2016	1 944,36
Cap Informatique	Facture décembre 2016	840,00
Darty	Facture décembre 2016	29,99
DESGRE	Facture décembre 2016	770,00
Eco Services	Frais postaux décembre 2016	76,63
Forum des Marais Atlantique	Factures décembre 2016	2 835,82
Neocloud	Facture octobre 2016	3 744,00
Mma	3 échéances	180,80
Orange	Facture décembre 2016	183,60
Pêcheurs de Bretagne	Facture décembre 2016	127,71
		10 840,05
		10 840,05
<b>COLLOQUE</b>		
Région Bretagne	Facture décembre 2016	227,88
<b>DECIDER</b>		
DESGRE	Lettre d'information octobre 2016	440,00
Idrabio	Facture décembre 2016	11 412,00
Balao	Facture décembre 2016	3 120,00
Kem	Facture décembre 2016	840,00
		15 812,00
		15 812,00
<b>Total</b>		
		26 879,93

<b>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
BOUYGUES	Consommation 21/12 au 31/12/15	
Syndicat mixte Forum des Marais	Loyer octobre à décembre 2016	807,24
Syndicat mixte Forum des Marais	Photocopies oct.à déc. 2016	210,52
IN EXTENSO CAC	Honoraires 2016	5 250,00
		6 267,76
<b>Colloque</b>		
RH SOLUTIONS		2 125,50
<b>Redresse</b>		
CAPACITES SAS	Conv.redresse 2014 solde	26 820,00
INSTITUT MARITIME PREVENTION		9 554,90
		36 374,90
		36 374,90
<b>Total</b>		44 768,16

<b>FRAIS DE DEPLACEMENT</b>		
FG		80,10
Solde avance sur frais de déplacement 2012	-125,00	
Note de frais Décembre 2016	205,10	
	80,10	
EE - Note de frais décembre 2016		507,47
TR - Note de frais 4ème trimestre 2016		689,86
<b>Total</b>		1 277,43

<b>SUBVENTIONS A REVERSER</b>		
Subvention à reverser sur Concertation Grande Vasière		
Ministère de l'Ecologie Développement Durable - solde subvention 2012		39 945,43
<b>Total</b>		39 945,43

<b>PESCA-SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE</b>		
Pays de Loire - Solde subvention Pesca 2 attribuée non utilisée non versée		901,00
Aquitaine - Solde subvention Pesca 2 attribuée non utilisée non versée		901,00
Poitou Charentes- Solde subvention Pesca 2 attribuée non utilisée non versée		809,45
Bretagne - Solde subvention Pesca 2 attribuée non utilisée non versée		900,55
<b>Total</b>		3 512,00

<b>OBSERVATOIRE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE</b>		
Pays de Loire- Subvention 2015 attribuée non utilisée non versée		2 438,29
Aquitaine- Subvention 2015 attribuée non utilisée non versée		2 438,29
Poitou Charentes - subvention 2015 attribuée non utilisée non versée		2 438,29
Bretagne- Subvention 2015 attribuée non utilisée non versée		1 220,82
<b>Total</b>		8 535,69

<b>REDRESSE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE</b>	
Pays de Loire - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	7 812,00
Aquitaine - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	2 550,00
Poitou Charentes- Solde subvention attribuée non utilisée non versée	3 819,00
Bretagne- Solde subvention attribuée non utilisée non versée	2 236,00
France Filière de Pêche - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	128 589,00
<b>Total</b>	<b>145 006,00</b>

<b>ACTIONS D'INFORMATION ET DE POSITIONNEMENT -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE</b>	
Pays de Loire - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	4 547,88
Aquitaine - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	4 547,88
Poitou Charentes- Solde subvention attribuée non utilisée non versée	3 627,88
Bretagne - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	4 547,88
<b>Total</b>	<b>17 271,52</b>

<b>PLAN DE GESTION GOLFE DE GASCOGNE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE</b>	
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée non versée	6 830,89
Bretagne - subvention attribuée non utilisée non versée	6 830,89
Nouvelle Aquitaine -subvention attribuée non utilisée non versée	6 830,89
<b>Total</b>	<b>20 492,67</b>

<b>DECIDER -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE</b>	
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée	17 370,01
Aquitaine -subvention attribuée non utilisée non versée	10 488,01
Poitou Charentes- subvention attribuée non utilisée	13 932,00
Bretagne - subvention attribuée non utilisée	72 493,00
France Filière de Pêche - subvention attribuée non utilisée	387 536,00
<b>Total</b>	<b>501 819,02</b>

<b>SURTINE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE</b>	
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée non versée	669,29
Nouvelle Aquitaine -subvention attribuée non utilisée non versée	926,70
Bretagne - subvention attribuée non utilisée non versée	3 552,57
France Filière de Pêche - subvention attribuée non utilisée non versée	31 497,00
Ministère Ecologie Développement Durable et Energie - subvention attribuée non utilisée non versée	24 229,00
<b>Total</b>	<b>60 874,56</b>

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	
IFREMER - Fusion	2 887,50
<b>Total</b>	<b>2 887,50</b>

<b>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>Sur opération de gestion</b>	
Annulation solde Maia Feder insuffisance provision	4 219,52
<b>Sur opération en capital</b>	
Remboursement ordinateur HP	879,60
<b>Total</b>	<b>5 099,12</b>

<b>AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>Sur opération de gestion</b>		
Amendes et contraventions		59,97
Annulation solde Optipropulseur-excédent provision	0,29	
Annulation solde Observatoire 2014 Poitou Charentes -excédent provision	0,24	
Annulation solde Observatoire 2014 Aquitaine -excédent provision	663,62	
Annulation solde Observatoire 2014 Bretagne - excédent provision	2 791,28	
	3 455,43	3 455,43
<b>Sur opération en capital</b>		
VCN ordinateur HP		816,07
<b>Total</b>		<b>4 331,47</b>

# **ETATS DE GESTION**

**SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	en %	Du 01/01/15 Au 31/12/15	en %
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>100,00</b>		<b>100,00</b>
Ventes de marchandises				
- Coût d'achat des marchandises vendues				
<b>MARGE COMMERCIALE</b>				
<b>Taux de marge commerciale</b>				
Production vendue				
+ / - Production stockée	39 314,42	100,00		
+ Production immobilisée				
+ Autres				
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>39 314,42</b>	<b>100,00</b>		
+ Cotisations et dons	2 700,00		3 000,00	
+ Subventions d'exploitation	847 741,24		680 947,62	
- Consommation en provenance des tiers	550 914,63		408 289,55	
- Subventions accordées				
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>338 841,03</b>		<b>275 658,07</b>	
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 492,97		1 759,56	
- Charges de personnel	293 076,30		236 997,37	
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>44 271,76</b>		<b>36 901,14</b>	
+ Produits de gestion courante	1 857,63		1 285,19	
- Charges de gestion courante	0,30		504,00	
+ Produits exceptionnels	4 219,52		1 600,08	
- Charges exceptionnelles	3 515,40		3 382,21	
- Provisions à caractère de charges				
<b>EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ</b>	<b>46 833,21</b>		<b>35 900,20</b>	
+ Produits financiers	1 163,44		1 024,15	
- Charges financières				
+ Résultat sur cessions d'actifs				
+ Provisions financières				
<b>COÛT DE FINANCEMENT</b>	<b>1 163,44</b>		<b>1 024,15</b>	
- Impôts sur les bénéfices				
- Participation				
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>47 996,65</b>		<b>36 924,35</b>	
+ Résultat sur cessions d'actifs	63,53			
- Dotations aux amortissements	928,42		368,64	
+ Reprises sur amortissements				
- Dotations aux provisions				
+ Reprises sur provisions				
- Dotations aux fonds dédiés				
+ Reprises aux fonds dédiés				
+ Subventions d'équipement virée au résultat				
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>47 131,76</b>		<b>36 555,71</b>	

# **IMMOBILISATIONS**

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Calcul des amortissements à date du 31/12/2016

Transfert des amortissements à date du 31/12/2016

N°	Désignation				Date amortiss. Val. à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C. Économique Fiscale			
	Date / Mode Quantité Cession	Durée / Mode / Taux Amort. Valeur acquisition	Montant TVA										
<b>20500000 Logiciels</b>													
2	Logiciel ISACOMPTA 27/05/11 Achat	1,00 Linéaire	100,000	944,84	27/05/11 944,84	E D	944,84	E D	E D	944,84			
3	JN Informatique- logiciel Adobe Photosho 05/01/12 Achat	1,00 Linéaire	100,000	1 015,40	05/01/12 1 015,40	E D	1 015,40	E D	E D	1 015,40			
<i>Cumul du compte</i>		1 960,24			1 960,24	E D	1 960,24	E D	E D	1 960,24			
<i>(hors cessions)</i>		1 960,24			1 960,24	E D X	1 960,24	E D X	E D X	1 960,24			
<b>Cumul linéaire :</b>			<b>Cumul dégressif et dérogatoire :</b>			<b>dont dérogatoire :</b>							
<b>21830000 Matériel bureau et info.</b>													
9	JN Info- portable Acer turion 5101 06/02/07 Achat	3,00 Linéaire	33,3300	1,0000	06/02/07 1 750,15	E D	1 750,15	E D	E D	1 750,15			
10	JN Info-PC Bureau 500GO 17/09/08 Achat	2,00 Linéaire	50,0000	1,0000	17/09/08 667,49	E D	667,49	E D	E D	667,49			
11	Impr.multifonction Laser couleur 20/10/09 Achat	4,00 Linéaire	25,0000	1,0000	20/10/09 1 374,20	E D	1 374,20	E D	E D	1 374,20			
12	JNI -Ordinateur AH 14/06/11 Achat	4,00 Linéaire	25,0000	1 013,54	14/06/11 1 013,54	E D	1 013,54	E D	E D	1 013,54			
13	JN Info- Portable MSI FG 29/02/12 Achat	3,00 Linéaire	33,3333	650,33	29/02/12 650,33	E D	650,33	E D	E D	650,33			
14	Dell- ordinateur Inspiron N411Z TM 21/06/12 Achat	3,00 Linéaire	33,3333	550,54	21/06/12 550,54	E D	550,54	E D	E D	550,54			
15	ACT SERV ORDI PORTABLE FC386 17/11/15 Achat	3,00 Linéaire	33,3333	968,40	17/11/15 968,40	E D	39,45	928,95	E D	322,80	E D	362,25	606,15
16	e.diatonis asxp + 2 terminaux 28/07/15 Achat	10,00 Linéaire	10,0000	2 185,70	28/07/15 2 185,70	E D	92,89	2 092,81	E D	218,57	E D	311,46	1 874,24
17	Ordinateur Toshiba Tecra FG 23/02/16 Achat	3,00 Linéaire	33,3333	334,00	23/02/16 334,00	E D		334,00	E D	95,25	E D	95,25	238,75
18	Serveur NAS -@t home informatique 17/05/16 Achat	3,00 Linéaire	33,3333	1 093,08	17/05/16 1 093,08	E D		1 093,08	E D	226,71	E D	226,71	866,37
19	Ordinateur Asus TR-Cap Informatique 29/12/16 Achat	3,00 Linéaire	33,3333	840,00	29/12/16 840,00	E D		840,00	E D	1,56	E D	1,56	838,44

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

N°	Désignation				Date amortiss. Val. à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C. Économique Fiscale
	Date / Mode Quantité Cession	Durée / Mode / Taux Amort. Valeur acquisition Montant TVA								

**21830000 Matériel bureau et info.**

20	Ordinateur Toshiba Tecra FG 23/02/16 Achat	3,00 Linéaire	33,3333	23/02/16	E			E	63,53	E	63,53	816,07
	Vente	879,60		879,60	D	879,60		D		D		816,07

<i>Cumul du compte</i>		12 307,03		12 307,03	E	6 138,59	3 021,76	E	928,42	E	7 067,01	5 240,02
					D		3 146,68	D		D		816,07
<i>(hors cessions)</i>		11 427,43		11 427,43	E	6 138,59	3 021,76	E	864,89	E	7 003,48	
					D		2 267,08	D		D		4 423,95
					X			X		X		

Cumul linéaire : 928,42      Cumul dégressif et dérogatoire :      dont dérogatoire :

**21840000 Mobilier**

1	Maison du bureau - mobilier 18/12/01 Achat	5,00 Linéaire	20,0000	18/12/01	E	2 927,28		E		E	2 927,28	
	1,0000	2 927,28		2 927,28	D			D		D		

<i>Cumul du compte</i>		2 927,28		2 927,28	E	2 927,28		E		E	2 927,28	
					D			D		D		
<i>(hors cessions)</i>		2 927,28		2 927,28	E	2 927,28		E		E	2 927,28	
					D			D		D		
					X			X		X		

Cumul linéaire :      Cumul dégressif et dérogatoire :      dont dérogatoire :

**26100000 Parts sociales**

1	Titres crédit maritime 01/01/06 Achat	Non amortissable		01/01/06	E	762,00		E		E		762,00
	1,0000	762,00			D			D		D		

<i>Cumul du compte</i>		762,00			E	762,00		E		E		762,00
					D			D		D		
<i>(hors cessions)</i>		762,00			E	762,00		E		E		
					D			D		D		762,00
					X			X		X		

Cumul linéaire :      Cumul dégressif et dérogatoire :      dont dérogatoire :

CUMUL TOUS COMPTES								V.N.C.
Quantité	Valeur d'acquisition	Valeur à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	de gestion Fiscale	
5,0000	17 956,55		E 11 026,11	3 783,76	E 928,42	E 11 954,53	6 002,02	
		17 194,55	D	3 146,68	D	D	816,07	
<i>(hors cessions)</i>	17 076,95		E 11 026,11	3 783,76	E 864,89	E 11 891,00	5 185,95	
		16 314,95	D	2 267,08	D	D		

Cumul linéaire : 928,42      Cumul dégressif et dérogatoire :      dont dérogatoire :